

Météo

Ciel devenant ensoleillé
max 6 / min -1
page S 16

Sports



Les Expos
en pleine relance?
page S 5

Monde



Le FMI au secours
d'Eltsine
page C 12

Girerd

LE COMMISSAIRE
DE LA DEMANDE
UNE ENQUÊTE SUR
LA POSSIBILITÉ DE
RENDRE LES CHARGES
"NON INCENDIAIRES".



Index

Annonces classées	
- immobilier	B11 et B12
- marchandises	B12 et C8
- emplois	C8
- automobile	C8 à C10
- propositions d'affaires	C10
Arts et spectacles	B5 à B10
- horaires-spectacles	B10
- télé-horaires	B5
- télévision	B5
Bandes dessinées	B12
Bridge	C11
Décès	C11
Économie	C1 à C7
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	B11
Horoscope	C10
Informatique	A6
Le monde	B4
Loteries	A2 et A10
Mots croisés	C9 et S10
Mot mystère	C8
Opinions	B3
Politique	B1

Les salles de spectacles se vident

L'industrie de la chanson en arrache, surtout dans les régions

SUZANNE COLPRON
QUÉBEC

L'industrie de la chanson en arrache au Québec. En région, là où traditionnellement les artistes rentabilisaient leurs spectacles, les salles se vident.

La crise touche tout le monde. Pas seulement les artistes de la relève. Ni même les Mario Pelchat, Marie-Denise Pelletier ou Geneviève Paris. Elle touche aussi les gros noms comme Marjo, Robert Charlebois et Jean-Pierre Ferland.

On les aime, on achète encore leurs disques, mais on boude leurs shows. (Voir autre texte en page B 9)

« La chanson n'est plus rentable. Elle

ne génère plus de profit », affirme Marie Daveluy, directrice du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (Rideau), un organisme qui regroupe 102 salles de spectacles au Québec.

Des artistes comme Louise Forestier, Marie-Claire Séguin et Judi Richards ont dorénavant besoin d'un coup de pouce de la Bourse Rideau — le marché annuel du spectacle qui avait lieu cette semaine à Québec — pour espérer vendre leur show en province.

« La récession, on ne l'a pas sentie en même temps que tout le monde, dit la productrice Pascale Graham. Mais là, on y goûte. »

Avec l'effondrement du marché de la

chanson, au Québec, c'est tous les autres secteurs des arts de la scène, hormis l'humour, qui pâtissent. La chanson, autrefois rentable, faisait vivre le théâtre de répertoire, la musique classique, le théâtre pour enfants et la danse. Les profits générés par la chanson permettaient aux diffuseurs, en région, de programmer d'autres spectacles. Mais cette époque est révolue.

Malgré l'injection par le gouvernement du Québec de neuf millions, en 1994 et en 1995, pour stopper l'hémorragie, les diffuseurs produisent de plus en plus d'humoristes et de moins en moins de chanteurs.

Céline Dion, Roch Voisine et Ginette Reno ne vont pas en région. Pour eux, le

problème ne se pose pas. Lara Fabian et Richard Séguin roulent encore. Mais tous les autres sont dans le pétrin. Tous, sans exception. Partout, le nombre de représentations diminue et les supplémentaires sont devenues un phénomène rarissime.

La morosité s'installe peu à peu chez les agents de spectacles. « Notre job n'est plus juste de vendre un show, c'est de le vendre et de ne pas l'annuler ensuite parce que les billets ne se vendent pas », explique Martin Bundock, agent chez Musi-Art, qui produit entre autres Richard Séguin, Marjo, Jo Bogan et France D'Amour.

VOIR SALLES EN A2

Les Serbes fuient Sarajevo

d'après AFP, Reuter et AP
SARAJEVO

Les derniers habitants serbes de Vogosca, un district de Sarajevo où des policiers musulmans et croates vont patrouiller pour la première fois aujourd'hui fuyaient hier par colonnes dans la neige, laissant les organisations internationales impuissantes devant cet exode.

Quelque 50 000 Serbes pourraient ainsi avoir quitté Sarajevo avant le 20 mars, selon les autorités serbes bosniaques citées par un responsable du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les autorités bosniaques et l'IFOR (force multinationale de paix) ont même ouvert hier une route traversant la partie croato-musulmane de la capitale afin de permettre aux habitants des quartiers serbes de Sarajevo de partir. Un premier convoi constitué d'un camion, d'un autocar et d'une demi-douzaine de véhicules particuliers ont pu ainsi se frayer un chemin dans les rues enneigées de la ville. Des véhicules blindés italiens et des soldats ont escorté le convoi, dont le passage en zone gouvernementale est resté quasiment inaperçu.

Selon la télévision bosno-serbe, la route verglacée reliant Sarajevo au fief serbe de Pale, perché à une quinzaine de km dans les montagnes, était totalement congestionnée mercredi.

Vogosca, à six km au nord de Sarajevo, s'est quasiment vidée de ses habitants avant l'entrée ce matin d'un premier groupe de 44 policiers de la Fédération croato-musulmane. Des petits groupes marchaient, chargés de valises et de baluchons, le long des routes enneigées en direction de l'est, vers Pale, le fief des Serbes, première étape de leur exode. Dans le centre de Vogosca dont la population était de 17 000 personnes deux boutiques étaient en feu et il ne restait que des cendres d'une école qui a été la proie des flammes. « Nous partons tous, chacun de nous », assurait un fuyard.

Les appels à la raison des responsables de l'action internationale n'y ont rien fait, et la perspective d'une présence de 90 instructeurs internationaux aux côtés des policiers de la Fédération non plus.

La propagande alarmiste des autorités des Serbes de Bosnie, qui incitent les civils à fuir, a été dénoncée une nouvelle fois hier par les responsables internationaux à Sarajevo. Le porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Kris Janowski, a accusé les médias serbes de conduire une campagne de propagande. « C'est une manipulation politique cynique », a-t-il estimé.

Il a souligné que les organisations humanitaires n'entendaient pas aider les populations à quitter leurs habitations, pour ne pas « jouer le jeu » de ceux qui les forcent à partir. Mais il a admis que si les conditions de déplacement devenaient trop difficiles, « nous n'aurons pas d'autre choix que d'aider ».

Jusqu'à présent, environ 15 000 à 20 000 Serbes ont quitté Sarajevo, selon des responsables humanitaires qui estiment qu'il en reste encore entre 40 000 et 50 000.

VOIR SERBES EN A2

Fini... le recyclage des pneus!



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

L'usine de Caoutech de Pointe-aux-Trembles devait recycler la moitié des pneus du Québec, mais elle a fermé ses portes la semaine dernière: un groupe de machines ne fonctionne pas.

La SQ enquête sur la fermeture de l'usine de Pointe-aux-Trembles

ANDRÉ NOËL

La Sûreté du Québec et Recyc-Québec ont ouvert des enquêtes sur la compagnie Caoutech, propriétaire d'une usine de recyclage de pneus qui vient de fermer ses portes à Montréal après avoir engouffré des millions de dollars en fonds publics.

« L'escouade des crimes économiques a été saisie d'allégations de fraude concernant certains administrateurs de Caoutech », a déclaré hier Gérard Carrier, porte-parole de la SQ.

Recyc-Québec, une société d'État qui relève du ministère de l'Environnement et qui s'occupe de récupération et de recyclage, a embauché des firmes de comptables, d'ingénieurs et d'avocats pour faire la lumière sur les opérations de la compagnie.

« Nous voulons au moins sauver notre

mise, a dit hier le président de Recyc-Québec, Albert Leblanc. Nous espérons pouvoir relancer l'usine, peut-être avec de nouveaux investisseurs. »

La société d'État a garanti un prêt de trois millions de dollars consenti par la Banque Nationale. Au début de février, la banque a exigé de se faire rembourser, puis a accordé un délai d'un mois. Si l'usine ferme ou n'est pas rachetée, Recyc-Québec pourrait donc perdre le montant de la garantie.

Plus de huit millions de dollars ont été investis dans l'usine, située à Pointe-aux-Trembles, un quartier de l'est de Montréal. Outre le prêt garanti par Recyc-Québec, la compagnie a bénéficié d'une foule de prêts et de subventions, notamment du ministère de l'Industrie et du Commerce, d'Hydro-Québec, de la Société québécoise de

développement de la main-d'oeuvre et du Programme pour la relance industrielle de l'est de Montréal.

Pourtant, les autorités avaient été informées dès 1991, par une enquête de La Presse, de la compétence pour le moins contestable de Caoutech, qui avait déchiété des pneus à Saint-Amable à des coûts astronomiques. Notre article avait déclenché une enquête au ministère de l'Environnement, mais sans plus.

La compagnie est dirigée par deux hommes d'affaires de la région de Sherbrooke, Ange-Albert Allard et Rosaire Croteau. Les deux hommes dirigent aussi la compagnie Animat à Saint-Élie d'Orford, qui produit des tapis de caoutchouc avec des vieux pneus transformés en poudre.

VOIR SQ EN A2

Le tamoxifène reste un médicament efficace

On recommande aux femmes en cours de traitement de ne pas l'arrêter

CAROLE THIBAUDEAU

Des milliers de Montréalaises, assurément, prennent du tamoxifène, le médicament le plus prescrit au monde contre le cancer du sein.

« Le tamoxifène est efficace à toutes les phases de la maladie, du traitement à la prévention d'une récurrence », affirme le docteur André Robidoux, chirurgien oncologue à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Le docteur Robidoux voudrait rassurer ces femmes et rappeler que les risques de cancer de l'utérus associés au tamoxifène, qui viennent d'officialiser l'Or-

ganisation mondiale de la santé et le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC, à Lyon), sont beaucoup moindres que les risques de cancer du sein pour ces femmes.

Les femmes qui ont déjà eu un cancer du sein diminuent de moitié leurs risques d'en contracter un second à l'autre sein si elles prennent du tamoxifène.

En contrepartie, le risque pour ces femmes de développer un cancer de l'endomètre (intérieur de l'utérus) passe de 0,1 % à 0,25 %.

« Elles gagnent beaucoup à continuer le tamoxifène pendant cinq ans après leur cancer, expli-

que le docteur Robidoux. En subissant un examen gynécologique annuel et en étant attentive au moindre saignement, elles peuvent être rassurées. Le cancer de l'endomètre se traite beaucoup plus facilement que le cancer du sein. »

D'autre part, trois hôpitaux à Montréal participent à la vaste étude de l'Institut du cancer des États-Unis qui vise à voir l'effet du tamoxifène chez des femmes qui n'ont jamais eu de cancer comme tel: l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital général juif et le Royal Victoria.

Quelque 500 à 600 femmes à Montréal participent à cette étu-

de américaine, nommée SNABP et qui veut recueillir des données sur 16 000 femmes. Sans avoir eu de cancer elles-mêmes, les femmes recherchées sont trois à cinq fois plus à risques que les autres femmes, en raison de leur âge (plus de 60 ans) ou d'une biopsie montrant des cellules précancéreuses, de la présence d'un cancer chez leur mère ou leur soeur, de l'absence de grossesse avant l'âge de 30 ans ou même de la précocité de leurs premières menstruations.

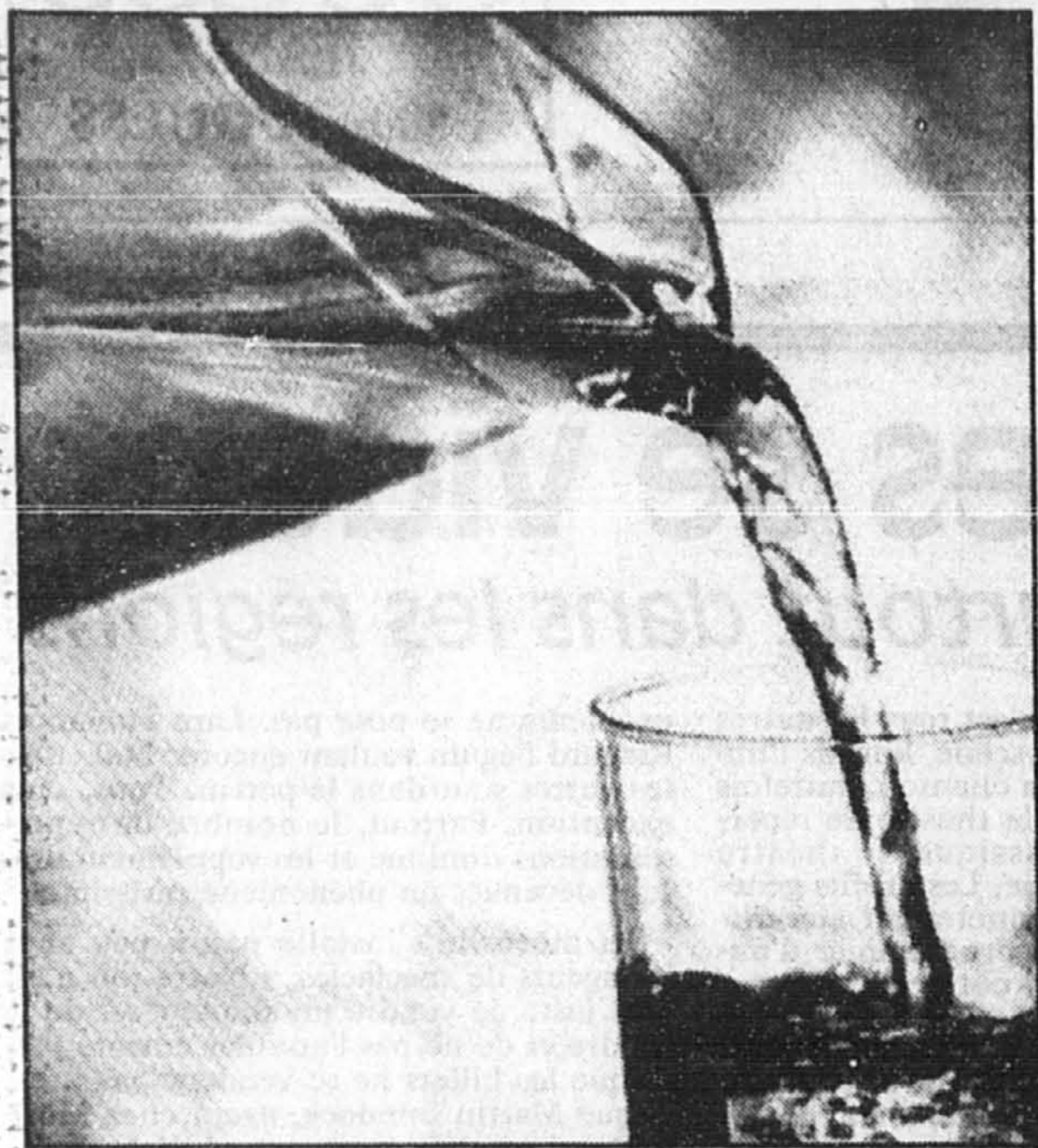
L'étude a commencé en 1992 et on aura peut-être les premiers résultats dès l'an 2000. □



6 21924 98765 1

GERMAIN LARIVIÈRE
4060, boul. Laurier, Sainte-Rosalie
(sortie 138 de l'autoroute 20)
1 800 363-1336 • 866-8691
Sainte-Rosalie Montréal

Informez-vous!
Remise jusqu'à 250\$
LAVE-VAISSELLE ADAPTABLES

Demain dans *La Presse*

Dossier

Eau à vendre!

■ Montréal est à vendre. En décembre dernier, devant les hommes d'affaires de la Chambre de commerce, le maire Pierre Bourque en a longuement parlé. Quelques semaines plus tard, en janvier, il rencontrait les représentants syndicaux des employés municipaux. Tout est sur la table, même le jardin botanique et le réseau d'aqueduc. N'empêche que depuis les informations filtrent au compte-gouttes. *Eau à vendre*, un dossier à compter de demain dans *La Presse*.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
 □ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h;
 □ à Anjou: organisée par les scouts du Montréal Métropolitain, Galeries d'Anjou, 7999,

boul. des Galeries d'Anjou, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 275 donneurs;
 □ à Boucherville: organisée par les Chevaliers de Colomb, salle paroissiale, Sainte-Famille, derrière l'église, 553, rue Saint-Charles, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 200 donneurs.

Insolite

Le français... en Suisse!

Agence France-Presse
GENÈVE

■ Tout l'encadrement des militaires suisses envoyés en Bosnie devra parler, en plus de l'allemand, une « langue étrangère »: l'anglais ou... le français!

Telle est l'exigence formulée mercredi par le commandement, pour qui, apparemment, les Suisses romands ne

semblent pas parler une langue nationale!

Dans l'appel aux volontaires, parmi les exigences requises, figurent une formation militaire de base, une excellente résistance physique et psychique, une expérience professionnelle ainsi que de la tolérance et du doigté. Pour les cadres, le commandement demande la « connaissance d'une langue étrangère (anglais et / ou français) ».

Tobin et son parti élus haut la main

Presse Canadienne

CORNER BROOK, T.-N.

■ L'ex-ministre libéral fédéral Brian Tobin a fait un retour dans sa province par la grande porte, hier, les Terre-Neuviens reportant au pouvoir le Parti libéral qu'il dirige depuis un mois seulement.

« J'entends remplir mon devoir de premier ministre avec détermination », a déclaré M. Tobin devant ses partisans après la très nette victoire de son parti.

« Il est de ma responsabilité de faire en sorte que nous travaillions sans relâche pour les gens de notre province au cours des prochaines années », a-t-il ajouté.

Les libéraux semblaient en voie de remporter 37 sièges à la législature provinciale, contre neuf pour les conservateurs. Le Nouveau Parti démocratique n'a pu faire mieux que conserver le seul siège qu'il détenait à la dissolution de la Chambre, soit celui de son leader, M. Jack Harris. Un député indépendant a également remporté un siège.

Au moment d'aller sous presse, le dépouillement des suffrages n'était pas terminé dans deux circonscriptions.

La principale rivale de M. Tobin, la leader du Parti conservateur, Lynn Verge, une avocate élue pour la première fois en 1979 à l'âge de 29 ans, a mordu la poussière par 14 voix.

M. Tobin, âgé de 41 ans, a été élu dans sa circonscription de l'ouest de Terre-Neuve, et devient le sixième premier ministre de la province entrée dans la Confédération en 1949.

La victoire de l'ancien ministre fédéral des Pêches, prévisible, a été assombrie par les difficultés rencontrées dans certaines circonscriptions par des ministres de l'ancien cabinet de Clyde Wells, qui avait ravi le pouvoir aux conservateurs en 1989.

Les ministres des Services sociaux, Kay Young, et des Pêches, Bud Hulan, ont en effet été défaits.

M. Tobin, qui avait déclenché les élections générales quelques jours après avoir remplacé Clyde Wells à la tête du gouvernement, peut maintenant s'engager dans la politique provinciale après avoir occupé un siège à la Chambre des communes pendant 15 ans. Il aura à régler plusieurs problèmes, notamment un déficit de 200 millions.

La victoire de l'équipe Tobin permet aux libéraux d'occuper toute les scènes politiques dans l'Atlantique, les seules provinces au pays à être dirigées par les « rouges ».

M. Tobin, un ancien lecteur de nouvelles radio et télé, avait connu un succès retentissant auprès des Terre-Neuviens, l'an dernier, lorsqu'il avait tenu tête aux pêcheurs étrangers dans la « guerre du flétan noir ».



Farceur, le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, empêche le président du bureau de vote de déposer son bulletin dans l'urne, à Corner Brook, Terre-Neuve.

Suite de la Une

SALLES

Les salles de spectacles se vident

Le milieu refuse de jeter la pierre aux diffuseurs, en région, mais il se questionne sérieusement sur l'avenir de l'industrie.

« On peut nommer tous les noms de chanteurs qui sont dans le bottin des artistes; ils ont tous du mal à remplir leurs salles en région », lance Marie Daveluy, directrice de Rideau. « Aujourd'hui, les diffuseurs ne sont jamais sûrs de pouvoir remplir leur salle, peu importe le chanteur. »

Pourtant, les spectacles sont bons. Les critiques, très souvent unanimes, se fendent de papiers élogieux sur tel ou tel chanteur qui présente son show à Montréal avant de partir en tournée.

Et même quand ça va bien à Montréal, les sommes générées par les spectacles sont englouties dans la promotion. Les coûts de publicité sont très élevés et la compétition, féroce. « Il n'y a pas de profit à faire à Montréal. On est obligé de faire une grosse opération de pub pour avoir de la visibilité et de la valeur en province », explique Martin Bundock.

Pourquoi les shows se vendent-ils si mal?

La réponse à cette question n'est pas simple. « L'accès au divertissement à la maison est facile et économique, note Marie Daveluy. Il faut dire aussi que la chanson est un des seuls secteurs où on accepte de donner un produit. Les festivals remplissent un rôle de développement des marchés. La télé, qui diffuse des spectacles à l'occasion, joue aussi un rôle important. Mais ne devrait-on pas diffuser des échantillons au lieu de donner le spectacle entier? »

Martin Bundock va plus loin: « On se tire dans le pied en donnant des shows gratuits. Les shows à la télé et dans les festivals, c'est mauvais. Le public pense qu'un show de chanson se passe dans un festival à 3 \$ ou 4 \$ le billet avec un hot-dog! C'est de valeur parce que le lieu logique de diffusion d'un spectacle de chanson, c'est dans une salle. »

« MusiquePlus, aussi, c'est mauvais. Elle diffuse des shows, des vidéos, des potins, des entrevues, présente des reportages sur la préproduction d'un album, la préproduction d'un show. On sait tout. On devient saturé. Il n'y a plus de mystère. Il n'y a plus d'attrait. Pourquoi irait-on payer pour voir un artiste en spectacle? C'est de la mauvaise promotion. »

Le prix des billets explique

aussi la désaffection des salles. Il a augmenté un peu au cours des dernières années. Mais dans la mesure du possible, les diffuseurs et les producteurs essaient de le maintenir autour de 25 \$. La marge de profit, comme on sait, est mince. Très mince. Dans la majorité des cas, elle est inexistante.

« Les cachets d'artistes sont de plus en plus bas, confie la productrice Pascale Graham. Des chanteurs qui vendaient leur spectacle 10 000 \$ le vendent maintenant 5000 \$. Combien peuvent espérer avoir ceux qui demandaient 5000 \$? Un moment donné, on ne peut plus. »

Résultat: pour continuer à tourner au Québec, la plupart des artistes optent pour des équipes réduites. Au lieu de sept musiciens, ils se contentent de trois. « La prolifération de shows acoustiques, c'est une façon de rester sur la route », révèle Martin Bundock.

Que faire? Comment attirer des spectateurs dans les salles? Il n'y a pas de solution. « Si c'était facile, on se serait pas pauvre », laisse tomber l'agent de Music Art. Rideau demande depuis quatre ans l'instauration d'une politique de la diffusion au Québec. En clair, l'organisme veut que le gouvernement subventionne la diffusion de spectacles en région.

Mais les artistes ne se font pas d'illusion. Quant aux diffuseurs, ils ont des comptes à rendre à leur conseil d'administration. Les organismes, en partie subventionnés, ne peuvent pas se permettre de faire des pertes à la fin de l'année. Ils doivent produire des shows payants pour éponger les déficits occasionnés par des spectacles moins rentables comme la chanson ou le théâtre.

En bout de ligne, c'est le public qui décide. Et si le public veut rire, le diffuseur lui présentera des humoristes. Il lui donnera Marc Dupré, Lévesque et Turcotte, Pierre L'Égaré, Gilles Latulippe. Tous les humoristes se produisent en région. Les diffuseurs les accueillent à bras ouverts même si on sent aussi une légère baisse d'affluence dans le secteur de l'humour. La compétition est de plus en plus forte. Les producteurs doivent investir des sommes colossales en publicité pour vendre leurs spectacles.

« On essaie d'innover et de créer une demande en montrant les artistes. On sent que c'est plus difficile mais il faut avouer qu'on ne vit pas les mêmes problèmes qu'un chanteur ou un théâtre de marionnettes », dit Julie Turcot, agent de tournée pour le groupe Rozon. □

Question du jour

Le service
InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Selon le rapport Legault-Plourde, 42 % des commerces de Montréal sont « en infraction » face aux dispositions de la Loi sur la langue d'affichage. Devrait-on assouplir la Loi ou bien lui donner plus de dent?

Êtes-vous d'accord avec la décision de transférer les vols internationaux réguliers à Dorval et de limiter les vols notifiés et le fret à Mirabel? À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 47 % Non: 53 % La Presse

La quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

009

à quatre chiffres

5368

ABONNEMENT

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

RÉDACTION

285-7070

PROMOTION

285-7100

COMPTABILITÉ

285-6892

Grandes annonces

285-6900

ANNONCES CLASSÉES

lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111

Décès, remerciements 285-6816

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-6931

National, Télé+ 285-7306

Vacances, Voyages 285-7265

Carières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Envois de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



CODE DU JOUR

08-5

VENDREDI
23 FÉVRIER 1996

Des réfugiés serbes bosniaques quittant Vogosca, en banlieue de Sarajevo, pour Pale, progressent péniblement sur une route de montagne enneigée.

SERBES

Les Serbes fuient Sarajevo

Quatre autres quartiers serbes connaîtront progressivement le même sort que Vogosca: Ilijas, le 29 février, Hadzici, le 6 mars, Ilidza, le 12 mars, et Grbavica, le 19 mars.

D'autre part, l'intense activité qui a précédé la signature de l'accord de Dayton, le 14 décembre à Paris, puis la réunion de Rome, samedi et dimanche derniers, pour relancer le processus de paix, semblent avoir eu des effets néfastes sur la santé du président bosniaque Alija Izetbegovic. Ce dernier, âgé de 70 ans, a été hospitalisé hier matin à la suite de « soudains problèmes cardiaques », selon un communiqué de la présidence bosniaque. En soirée, son état était jugé stationnaire par ses médecins. □

Les vacances de VOTRE ENFANT, c'est le temps d'y voir..

ENEZ RENCONTRER
LES SPÉCIALISTES DES
VACANCES-ENFANTS À LA

FOIRE
DES CAMPS DE VACANCES

La Presse

29 FÉVRIER au 3 MARS

Complexe Desjardins,

Plus de 40 camps accrédités sur place!
Entrée libre



Information:
(514) 252-3113
1 800 561-3586

NE MANQUEZ PAS CE CAHIER SPÉCIAL DEMAIN DANS LA PRESSE

Cols bleus : Montréal se rend en Cour suprême

Les syndiqués avaient refusé tout travail au cours de deux jours fériés

ANDRÉ PÉPIN

■ L'administration Bourque-Eloyan va se mesurer à son syndicat de cols bleus devant la Cour suprême pour déterminer si 140 employés ont commis un outrage au tribunal, à l'automne 1994, en refusant de travailler lors de la Fête du travail et de l'Action de grâces.

L'administration municipale soutiendra devant la cour qu'une « action concertée » a privé les citoyens des services essentiels ces jours fériés, même si le droit du travail n'impose pas une obligation aux travailleurs d'effectuer des heures de travail supplémentaire. Il s'agit d'un débat difficile. C'est la première fois que Montréal se rend en Cour suprême pour un litige de travail.

La Ville a reçu l'autorisation du plus haut tribunal au pays, le mémoire est déposé depuis quelques jours. Les parties pourraient être officiellement entendues avant l'été, a confirmé hier soir à La Presse Me Diane Lafond, du service juridique de la Ville.

« Il est important pour l'administration municipale de plaider cette affaire sur le fond. Les frais sont raisonnables puisque ce sont les avocats de la municipalité qui se présentent devant la Cour suprême », a expliqué Me Lafond.

Le Conseil des services essentiels, un organisme du ministère québécois du Travail, est aussi partie dans ce débat puisque c'est lui qui, en 1994, avait ordonné au syndicat d'assurer les services essentiels pendant ces congés fériés.

Les faits à l'étude remontent à l'époque de l'administration du maire Jean Doré. C'était en pleine campagne électorale, à l'automne 1994. Des arrêts de travail étaient alors sporadiquement déclenchés. Ce conflit, entre Montréal et ses cols bleus, n'est toujours pas réglé.

L'administration municipale s'était alors présentée en Cour supérieure, avec une requête d'outrage au tribunal contre ses employés. Le syndicat des cols bleus avait alors tenté de faire casser ces requêtes, en alléguant les dispositions de leur convention collective qui ne peut les forcer à effectuer des heures supplémentaires.

La Cour d'appel du Québec a plus tard donné raison aux cols bleus, alléguant que les employés peuvent refuser de travailler pendant les jours fériés.

Plus d'un an après ces premières escarmouches, l'administration Bourque-Eloyan n'est toujours pas arrivée à s'entendre avec ses employés manuels. Quelques rencontres ont eu lieu, dans le plus grand secret, mais l'administration du service doit se faire avec la grève des heures supplémentaires, imposée par le syndicat.

Le ministre intervient

Le nouveau ministre du Travail, M. Mathias Rioux, qui rencontrait le maire Pierre Bourque hier, a officiellement demandé une reprise des discussions. L'administration soutient avoir sollicité une rencontre pour lundi prochain, mais, soutient-on au bureau du maire, la direction du syndicat n'est pas disponible.

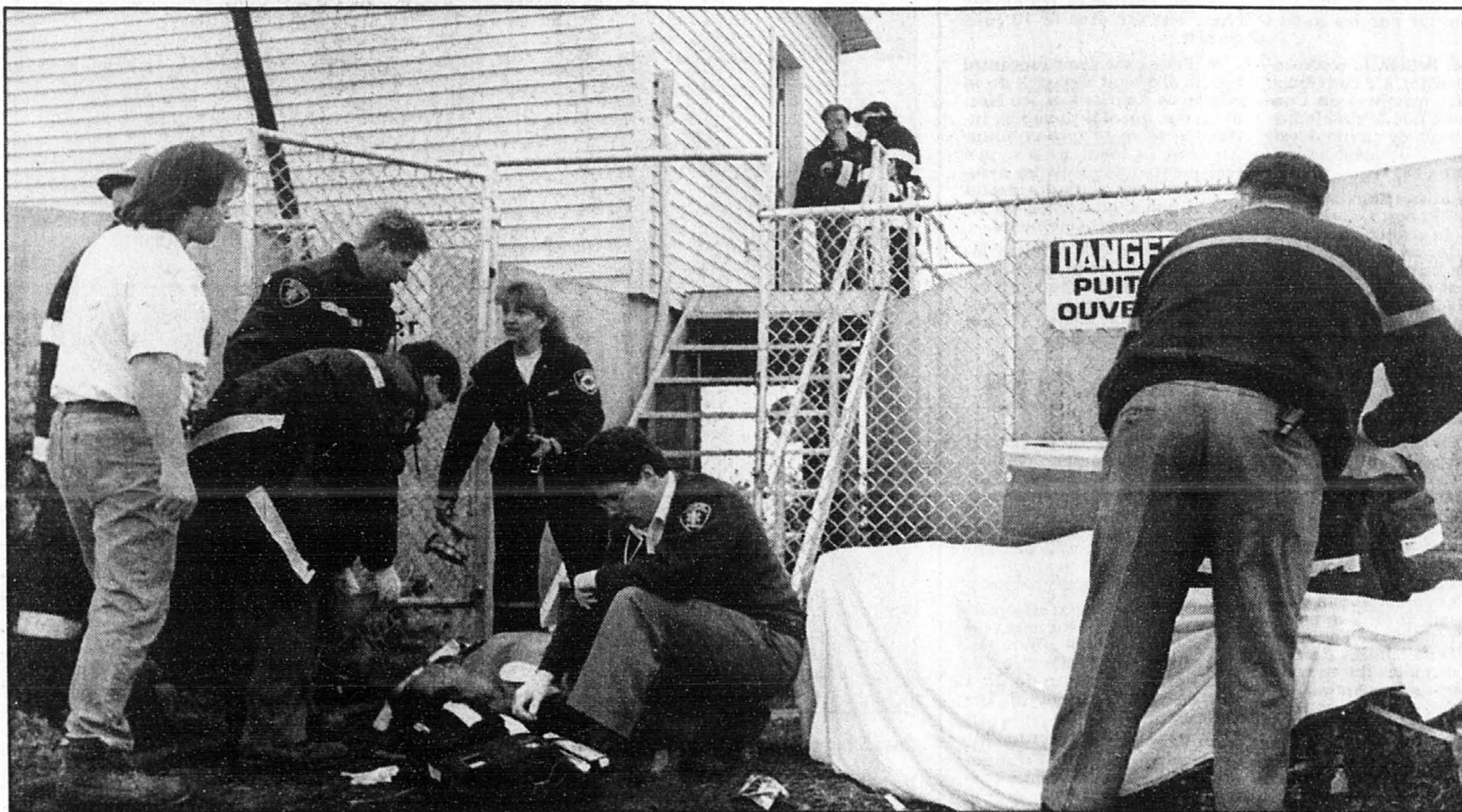


PHOTO ALAIN ROBERGE, collaboration spéciale

Les pompiers rangent leurs masques et bonbonnes d'air après avoir rescapé les trois employés, à la ferme Gemme.

Deux morts dans une ferme à Saint-Amable

MATHIEU PERREAU

■ Deux hommes de 23 et 44 ans sont morts hier après avoir respiré de l'hydrogène sulfurique provenant de la fermentation des pommes de terre, à la ferme Gemme de Saint-Amable.

Vers minuit, un troisième employé de la ferme se trouvait toujours dans un état critique à l'hôpital Pierre-Boucher de Longueuil, où se sont également rendus trois policiers de Sainte-Julie souffrant d'étourdissements.

Selon les premières informations obtenues auprès des enquêteurs de la

CSST, la concentration d'hydrogène sulfurique était de huit à dix fois plus élevée que la norme.

À l'arrivée des secours, les trois hommes gisaient au fond d'un trou de 16 pieds où se trouvait une pompe reliée au silo adjacent, qui contient des résidus de pommes de terre. Ils ont été secourus par des pompiers de Saint-Amable munis de masques et de bonbonnes d'air.

L'une des victimes était descendue, peu avant 15h, pour procéder à des réparations sur la pompe, dont l'une des valves avait été endommagée lors des grands froids du début du mois.

Les vapeurs émanant d'un liquide issu des résidus de pommes de terre du silo l'ont incommodé au point qu'il s'est évanoui.

Un confrère de travail a alors tenté de le secourir, mais a subi le même sort. Un troisième a voulu l'imiter, mais se sentant défaillir, il a préféré appeler la police. Il est ensuite descendu dans le trou et a lui aussi perdu connaissance.

Appelés sur les lieux, les pompiers ont décidé de se munir de leurs masques et de leurs bonbonnes d'air avant de descendre dans le trou. S'étant approché de la fosse, l'un des pompiers

s'est d'ailleurs rendu compte lui-même de la force de l'odeur, qui l'a incommodé sans toutefois lui faire tourner de l'oeil.

L'opération a été compliquée par l'exiguïté du trou, dont le diamètre était de trois pieds. L'équipement encombrant des pompiers gênait leurs mouvements tandis qu'ils attachaient les victimes pour pouvoir les remonter.

Des manœuvres de réanimation ont été effectuées en vain puis les hommes évanouis ont été conduits aux soins intensifs de l'hôpital Pierre-Boucher, à Longueuil, où les deux décès sont survenus.

Enquête du coroner sur la mort du jeune Ghaleb, le 5 mars

■ L'enquête publique du coroner Jacques Bérubé sur les causes et les circonstances de la mort du jeune Yamen Ghaleb commencera le 5 mars au palais de justice de Montréal, et devrait durer cinq jours, soit les 5, 6, 7, 25 et 29 mars.

Les trois premières journées d'audience, le coroner Bérubé entendra les parents du jeune Yamen, des policiers, des techniciens d'Urgences Santé et d'Environnement Canada. À la reprise des audiences le 25 mars, ce sera au tour des experts de la Sûreté du Québec, des spécialistes du ministère des Transports et de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Rappelons que le jeune garçon, âgé de cinq ans, est mort le 10 janvier à l'hôpital Sainte-Justine où il avait été admis cinq jours plus tôt à la suite d'un grave accident de la circulation. Il avait été maintenu en vie artificiellement.

L'automobile conduite par son père, Bassam, avait fait un plongeon de dix mètres après être passée par-dessus le parapet de l'autoroute Métropolitaine.

Si le coroner en chef, Me Pierre Morin, a opté pour une enquête publique, c'est qu'à son avis un tel forum d'experts et de témoins devrait permettre la formulation de recommandations appropriées.

Les conseils de quartier ont poussé Bourque à retirer le projet de partenariat

ANDRÉ PÉPIN

■ La colère des bénévoles montréalais assurant la bonne marche des organismes de loisir a convaincu l'administration Bourque-Eloyan. Le projet de partenariat, premier pas vers la privatisation, est pour le moment retiré pour être revu au cours des prochains mois.

« Il faut revoir la méthode. Les responsables présenteront un projet modifié. Nous ne pouvons imposer un document de 85 pages à tous les organismes bénévoles, sans distinction », admet le conseiller Pierre Goyer, membre du Comité exécutif, interrogé hier soir par La Presse.

Ce sont les citoyens de la Petite-Patrie, principalement, qui, cette semaine, à une première réunion des conseils de quartiers, ont montré leur indignation, brandissant un document rédigé par les fonctionnaires en loisir, une véritable convention de partenariat, qui les obligerait à administrer des enveloppes budgétaires, à choisir les employés rémunérés et à se rendre responsables des équipements.

« Vous ne nous avez pas consultés. Nous apprenons vos intentions de toutes les façons, mais jamais de la façon officielle. Vous ne nous forcerez pas à signer ce torchon », avait menacé le citoyen Gaëtan Drouin, un bénévole du quartier. Le conseiller Pierre Goyer, du quartier, a compris le message. Il a fait part des

réticences des citoyens dès le lendemain, à la réunion du comité exécutif à laquelle participait le maire Pierre Bourque.

La décision de reporter la réforme a été prise par le comité exécutif, forçant les fonctionnaires à reprendre le travail pour tenir compte de la fonction précise de chacun des organismes. « Nous ne pouvons traiter tous les organismes sur le même pied. Un centre pour les jeunes, par exemple, a plus de moyens qu'un petit cercle de loisir qui organise des tournois de ping-pong », admet M. Goyer.

Le projet de partenariat bloqué par les citoyens prévoyait notamment que les bénévoles s'assurent du bon état de l'équipement. Le syndicat des cols blancs s'est immédiatement insurgé contre ce projet, avisant même les organismes bénévoles qu'ils devraient tenir compte des conventions collectives en vigueur à Montréal. C'est ce type d'affrontement, justement, que les bénévoles craignent, à la réunion du conseil de quartier de la Petite-Patrie.

M. Goyer se dit par ailleurs fort encouragé par l'enthousiasme manifesté lors des premières réunions des conseils de quartiers. Lors de quatre premières réunions, plusieurs centaines de citoyens, aux quatre coins de la ville, ont participé aux différents débats qui risquent d'influencer les politiques de l'administration.

L'EXPRESS DU MATIN

TENTATIVE DE MEURTRE DANS UN MAGASIN

■ Un homme a été blessé hier au cours d'un vol à main armée aux Aliments K.B., un grossiste en alimentation situé au 441, Deslauriers, à Saint-Laurent. Deux hommes sont entrés vers 13 h par l'arrière du magasin, où se trouve l'entrepôt. Sous la menace d'un revolver et d'un couteau, un employé a été enfermé dans la salle de bains. Les voleurs ont ensuite pénétré dans le bureau situé à l'avant de l'établissement, où se trouvaient les deux frères propriétaires du magasin. Les voleurs ont exigé qu'ils leur remettent les recettes et se sont enfuis avec leur butin. L'un des voleurs est toutefois retourné peu après dans le magasin. Il a injurié l'un des propriétaires et lui a tiré une balle dans l'abdomen. La victime repose dans un état satisfaisant dans un hôpital montréalais. Selon le lieutenant Pierre Bernaquet, du Service de police de la CUM, le voleur serait retourné dans le magasin parce qu'il était déçu du petit montant du vol. L'un des suspects mesure 5 pieds 10 pouces et pèse environ 160 livres, et l'autre est très mince.

NOYADE À SOREL

■ Un Américain de 29 ans s'est noyé dans les eaux glacées du Saint-Laurent à la hauteur de Sainte-Anne-de-Sorel, vers 18 h 30 mercredi. L'homme participait à une expédition de pêche avec quatre camarades près du barrage de l'île de Grâce, à Sainte-Anne-de-Sorel. Au moment du retour en automobile, le groupe aurait perdu sa route dans le brouillard et la voiture a plongé dans le fleuve. Trois des occupants du véhicule ont réussi à grimper sur la glace mais le quatrième n'y est pas parvenu.

QUATRE MORTS DANS UN ACCIDENT

■ Quatre personnes ont perdu la vie dans une collision frontale survenue peu après minuit, dans la nuit de mercredi à jeudi, sur la route 117, entre Rivière Heva et Malartic, en Abitibi. Une automobile aurait dévié de sa route pour en heurter une autre venant en sens inverse. Les occupants du véhicule heurté, tous originaires de la région de Malartic, sont décédés. Il s'agit de Fernand Boissonneault, 66 ans, son épouse, Laure-Anne Landry, 67 ans, Liliane Landry-Allard, 69 ans, et de Marie-Jeanne Landry Mercier, 66 ans. Le conducteur du véhicule qui a dévié, un homme de 23 ans, a été très grièvement blessé. L'alcool serait à l'origine de la tragédie.

RECELEURS ACCUSÉS

■ Hector-Raoul Huaman, 23 ans, et Mercedes Diaz-Razuri, une bénéficiaire de l'aide sociale de 46 ans, ont été inculpés hier au palais de justice de Montréal du recel de 250 000 \$ de marchandises diverses dérobées dans les grands magasins à rayons de la métropole. Le couple, soupçonné de faire partie d'un réseau de voleurs à l'étalage, a été appréhendé mercredi soir par les policiers de la section anti-gang de la CUM. Les deux suspects dissimulaient la marchandise dans leur appartement respectif, à Montréal.

D'AUTRES ROCKERS INculpÉS

■ Les individus appréhendés mercredi par les policiers de Carcajou ont formellement été inculpés hier de tentative de meurtre, de complot pour commettre un assassinat et de vols qualifiés, au palais de justice de Montréal. Marc Sigman, 24 ans, de Saint-Léonard, une recrue du gang de motards des Rockers, le club-école des Hells Angels, ainsi que ses six acolytes ont été incarcérés en attendant leur enquête pour remise en liberté. Aucune accusation n'a cependant été retenue contre un homme de 27 ans, membre en règle des Rockers, qui a été relâché après interrogatoire.

SAISIES DE PERMIS D'ALCOOL

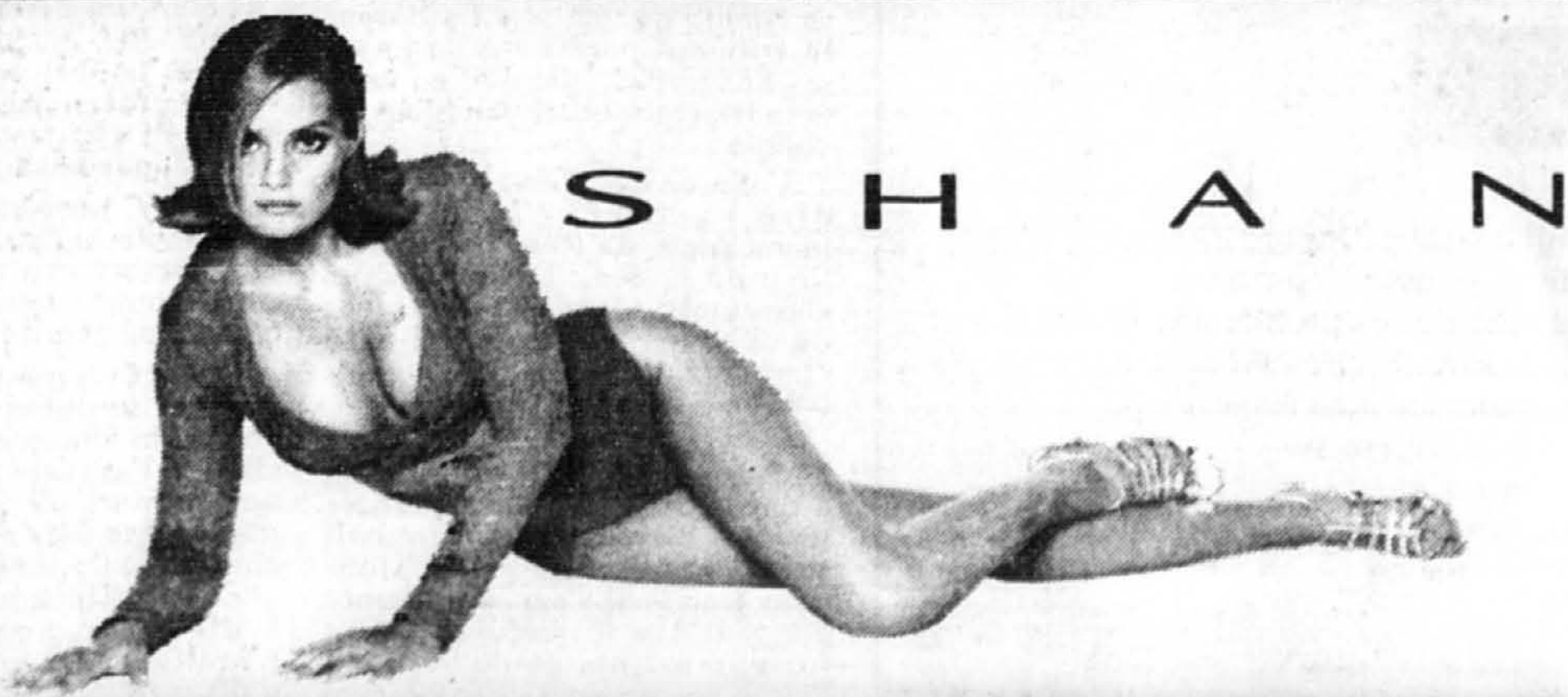
■ La Régie des alcools, des courses et des jeux a procédé, ces derniers jours, à de nouvelles suspensions de permis variant de sept à trente jours, dans des établissements qui vendaient des boissons alcooliques ne portant pas le timbre ou n'étant pas commercialisées par la Société des alcools du Québec. On y retrouve notamment le Restaurant-Café Terrasse Consenza, à Saint-Hubert, le Bar l'Écume des Jours, à Montréal, le restaurant du Domaine Beauséjour, à Thetford-Mines, le Bar l'Écluseur, à Chambly, ainsi que le Bar le Futuriste, à Laval. Ces suspensions s'inscrivent dans le cadre de l'opération Alko qui est menée depuis janvier 1995 par les corps policiers du Québec, afin de contrer la possession d'alcool de contrebande.

AGRESSION D'UN CHAUFFEUR D'AUTOBUS

■ En début d'après-midi avant-hier, un chauffeur d'autobus de la STCUM a été poignardé par un passager. Il a été battu et a reçu deux coups de couteau à l'épaule. Cette altercation est survenue à la suite du refus du passager de payer son passage. Le président du syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes (SCFP-FQ) a déclaré peu après que « les agressions sont un problème majeur omniprésent avec lequel les chauffeurs d'autobus doivent composer dans leur quotidien ». Au cours des 30 derniers mois, plus de 5000 agressions plus ou moins graves ont été commises contre les chauffeurs.

Osez Shan sur les plages. Nouvellement arrivée, la collection été 96. Les grandes tendances. Un galbe impeccable.

AILES
LES AILES DE LA MODE



MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • 672-4537

Peltier accuse un promoteur de de casino de contrôler Kanesatake

Le chef déchu compte revenir au conseil de bande, lundi

FRANÇOIS BERGER

Destitué par son conseil de bande au début de la semaine, le grand chef Jerry Peltier de la communauté mohawk de Kanesatake, près d'Oka, a promis hier qu'il reviendra à son bureau dès lundi prochain pour continuer à exercer ses fonctions de grand chef.

Au cours d'une conférence de presse convoquée hier après-midi dans un hôtel du centre-ville de Montréal, M. Peltier a révélé que le promoteur américain de jeux de hasard Excelsior avait pris le contrôle du projet de casino sur le territoire mohawk et voulait imposer ses vues dans les négociations avec le gouvernement fédéral. C'est cela qui aurait mis le feu aux poudres parmi les chefs du conseil, qui compte sept membres, dont M. Peltier.

Le représentant d'Excelsior, Russ Pratt, « voulait jouer un rôle de premier plan » dans les négociations entamées entre les Mohawks et Ottawa sur le développement économique du territoire autochtone, a dit M. Peltier en signifiant son opposition à cette approche.

Les Mohawks négocient avec le fédéral sur une série de sujets, allant du développement

économique à la sécurité publique, en passant par les droits territoriaux et le développement social.

Dans une « lettre ouverte » destinée aux 1200 habitants de Kanesatake, M. Peltier se demande « si le projet de casino doit avoir priorité sur nos droits territoriaux, notre paix et notre sécurité et tous les autres aspects de notre développement socio-économique ».

L'ingérence d'Excelsior est telle, selon le grand chef, que M. Pratt a écarté de la table des négociations Mary Cree, la directrice des opérations du conseil de bande, et protégée de M. Peltier. Mme Cree a été congédiée du conseil de bande à la fin de janvier par les autres chefs.

Selon M. Peltier, le représentant d'Excelsior a « convaincu certains des membres du Conseil mohawk que le développement du projet de casino devait être la priorité des négociations (avec Ottawa) ».

Sur les allégations voulant que le chef Robert Gabriel, responsable du projet de casino, ait reçu des avantages de la compagnie Excelsior, M. Peltier a dit ne pas pouvoir se prononcer. Il a indiqué que le casino éventuel doit verser 60 % de ses revenus à la communauté mo-

hawk, selon une entente qui vient à échéance le 15 mars prochain et qui doit être renégociée. Ce sont les Mohawks qui doivent assumer les coûts de construction du casino, a-t-il ajouté.

Les six chefs du conseil de bande qui ont destitué M. Peltier ont convoqué une assemblée publique des électeurs mohawks, mercredi prochain. M. Peltier a assuré qu'il sera présent à cette assemblée, en tant que grand chef.

Il a appelé à la tenue d'un référendum, à scrutin secret, pour décider si le conseil actuel doit être dissous et si de nouvelles élections doivent être organisées. M. Peltier et les autres chefs ont été élus le 10 juin dernier.

M. Peltier dit avoir rencontré hier le dirigeant mohawk de la réserve de Kahnawake, Joe Norton, ainsi que des membres influents de sa propre communauté. « Les gens me réclament », a-t-il dit en assurant qu'il est toujours grand chef et que le gouvernement fédéral le reconnaît comme tel.

Le ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, a pour sa part indiqué dans une lettre expédiée à Jerry Peltier mercredi, que la crise à Kanesatake « doit être résolue localement ».

Chicane au comité social Centre-Sud

MATHIEU PERREAU

Le directeur général du comité social Centre-Sud a été congédié et le conseil d'administration destitué hier au cours d'une assemblée générale spéciale.

Le comité social, à qui la Commission des écoles catholiques de Montréal prête une ancienne école pour qu'il s'occupe d'éducation populaire, a perdu l'année dernière quelques subventions et a vu la commission scolaire remettre en question l'aide qu'elle lui apporte. L'organisme reçoit environ 300 000 \$ en subventions.

La centaine de membres pré-

sents à l'assemblée ont voté à 95 % le congédiement de Claude Watters, dont ses adversaires ont décrié le comportement autoritaire, le laxisme et le favoritisme.

« Au cours d'une conversation avec Lise Corbin, de la régie de la santé et des services sociaux, j'ai appris que la régie avait demandé à M. Watters de cesser d'encadrer personnellement les bénéficiaires de programmes d'employabilité », explique Pierre Dénommé, un membre du comité. « Son refus a joué grandement dans la décision de la régie de nous octroyer 13 postes au lieu de 27 pour les programmes Extra et Paie. »

De plus, le directeur général aurait mal piloté une demande de subvention auprès du député provincial, André Boulerice. « Ses requêtes portaient sur des montants trop élevés, indique M. Dénommé. Au fil des lettres, le montant disponible a été octroyé à d'autres groupes. »

Des employés se sont également plaints d'avoir été congédiés pour des motifs arbitraires. « Avec tout ça, le nombre des cours offerts a chuté de 25 à cinq en un an », ajoute M. Dénommé.

En l'absence de M. Watters, le président du conseil d'administration, Roland Vallée, rejetait ces allégations.

Manger quand le cœur fait mal



AVEC UN GRAND A
CE SOIR 21h

L'amour de son mari fait cruellement défaut à Gisèle. Depuis 19 ans. Alors elle mange et mange... Sa boulimie la pousse à consulter un thérapeute qui l'aide à découvrir l'origine de ses problèmes. Enfant non désirée par sa mère, Gisèle se retrouve malgré elle attirée par les gens qui ne l'aiment pas. Mais elle commence à en avoir soupé des carences affectives. Il y aura des changements au menu qui vont surprendre monsieur... De Janette Bertrand, la dramatique *Gisèle et Marc* avec Ginette Reno et Jean-René Ouellet.

Radio
Québec

OUVREZ, VOUS VERREZ.

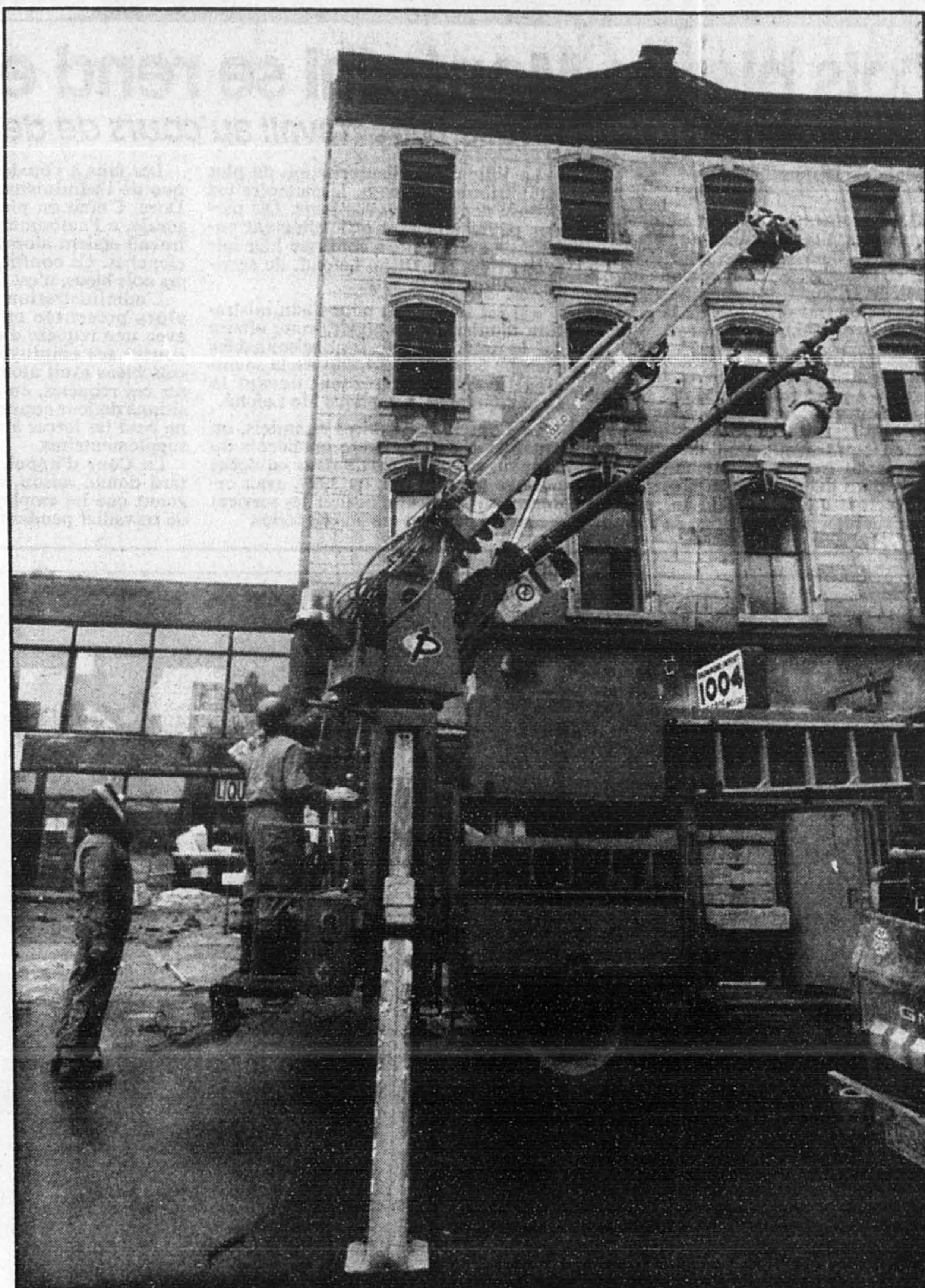


PHOTO LUC-SIMON PERREAU, La Presse

Des employés municipaux enlèvent un lampadaire avant qu'on procède à la démolition de l'édifice.

La démolition du 1000 Saint-Laurent: de la «négligence» pour Héritage Montréal

MATHIEU PERREAU

Héritage Montréal qualifie de « démolition par négligence » la destruction du 1000, Saint-Laurent, dont la Ville de Montréal désirait conserver la façade.

L'immeuble de quatre étages sera démolé dans les prochains jours parce que des infiltrations d'eau, combinées à la succession de gels et de dégels des derniers mois, ont provoqué l'effacement d'un mur de fondation soutenant les autres murs.

Un propriétaire connu

Le propriétaire de l'immeuble, Tommy Hum, est bien connu au Service des permis et inspections de la Ville. Il avait demandé en 1987 la permission de démolir l'immeuble abandonné depuis 1986. La Ville lui avait alors demandé de préserver la façade et de verser une caution de 150 000 \$ pour éviter une démolition négligente.

L'année suivante, M. Hum a déposé une requête similaire à la première. La Ville n'a pas reconsidéré sa décision. En 1989, il évoque la possibilité de rénover les logements de l'immeuble et s'informe des conditions d'obtention de subventions. « C'était tout à fait possible, mais M. Hum n'a pas poursuivi ses démarches », indique François Lemay, du Service des permis.

En mars 1995, la Ville avise M. Hum qu'il doit réparer la corniche, dont quelques briques s'étaient détachées plus tôt. Il

obtempère à la demande. Le mois suivant, il demande à la Ville de réviser à la baisse ses exigences. Cette dernière accepte de réduire à 75 000 \$ le montant de sa caution.

En décembre, M. Hum revient à la charge, exigeant, selon M. Lemay, qu'il lui soit possible de démonter la façade en numérotant les pierres, et que la caution soit réduite à 60 000 \$. Comme il veut une réponse rapide, la Ville accepte le 6 décembre que la façade soit démontée, mais maintient le montant de la caution, dont le tiers pourra toutefois être récupéré après le démontage.

Fermeture de la rue

Finalement, quelques briques tombées dans la rue ont alerté le Service des incendies, qui a fermé mercredi le boulevard Saint-Laurent entre les rues Viger et de la Gauchetière. Après une visite, les inspecteurs du Service des permis ont ordonné au propriétaire de trouver un démolisseur avant ce matin.

Selon M. Lemay, la Ville ne pouvait pas forcer M. Hum à s'occuper de son immeuble. « Nous ne pouvions tout de même pas lui demander de procéder à des réparations de 25 000 \$ sur le toit, après lui avoir permis de procéder à la démolition », dit-il.

Selon Dinu Bumbaru, d'Héritage Montréal, la perte de cette façade de la fin du 19^e siècle, aux allures italianisantes, est un

autre jalon du déclin architectural de la Main. « La Ville a le pouvoir de procéder à des réparations nécessaires sur des immeubles protégés et d'en demander le remboursement au propriétaire, soutient-il. L'attitude du propriétaire témoigne d'un mépris souverain envers Montréal. De plus, le fait que la démolition soit considérée comme une solution me préoccupe. Il était encore possible de conserver la façade. En Europe, certains pans de mur sont là depuis la Deuxième guerre mondiale. »

Cette alternative était irréalisable, selon M. Lemay. « Le mur de fondation écroulé soutenait la façade, qui pouvait à tout moment s'effondrer, dit-il. Les travaux auraient été trop dangereux, même pour les ouvriers. »

D'autre part, il soutient que la preuve que la réparation de la toiture était nécessaire pour préserver la façade aurait été trop difficile à faire devant les tribunaux. De même, il n'envisage pas de poursuites parce que la négligence du propriétaire est difficile à prouver. « Le gel et le dégel de cet hiver a vraiment eu un effet dévastateur sur la structure, affirme-t-il. L'an dernier, nos inspecteurs estimaient que la situation n'était pas dangereuse. »

Héritage Montréal avait demandé en 1987 que l'immeuble soit protégé en entier, ce qui aurait donné des pouvoirs d'intervention supplémentaires à la Ville.

Une avocate qui vend la peau de l'ours et ne le tue pas doit passer à la caisse

YVES BOISVERT

Si une avocate fait miroiter à sa cliente qu'une victoire devant le tribunal permettra de payer ses honoraires, elle doit en assumer les conséquences en cas de défaite.

Voilà ce que vient de se faire dire l'avocate Linda Hammerschmid, de Montréal, par la Cour du Québec. Le juge Jacques Desormeau, de cette cour, vient de débouter l'avocate qui a 14 ans d'expérience qui réclamait 5 954 \$ d'une ex-cliente.

Me Hammerschmid avait été l'avocate de divorce de Line V., à partir de 1991. Pour financer les frais d'avocat, Line V. misait sur l'obtention de « provisions pour frais ». Il s'agit de sommes d'argent que le conjoint le plus fortuné est obligé de verser à l'autre en certaines circonstances pour financer les frais judiciaires du divorce.

Me Hammerschmid, dont le

tarif horaire est de 200 \$, a obtenu pour sa cliente des provisions totalisant 8 487 \$ payées par l'ex-mari, un homme fortuné. La cliente, elle, a versé de sa poche 6 369 \$. La facture totale des diverses procédures et appels est de 20 810 \$. Il manque donc 5 954 \$, que réclame l'avocate.

Line V. proteste : elle estime les comptes un peu trop salés. Le juge Desormeau n'est pas d'accord : compte tenu du travail, le compte ne paraît pas exagéré.

Le juge remarque cependant que dès le début des relations entre Me Hammerschmid et sa cliente, l'avocate avait expliqué que le mari serait appelé à financer une partie des frais judiciaires. Mais lorsque Line a su que son ex-interjetait appel, elle a dit à son avocate qu'elle n'avait plus les moyens. Elle lui a dit qu'elle devait mettre fin à son mandat et cesser les procédures.

C'est alors que l'avocate a dit

à sa cliente de ne pas s'en faire : le jugement de la Cour d'appel condamnerait le mari à une nouvelle provision pour frais, et tout serait financé ainsi. Cela a convaincu Linda de poursuivre l'aventure judiciaire.

Or, les provisions ont été insuffisantes, et le déficit a atteint presque 6 000 \$.

Le juge Desormeau conclut que l'avocate doit assumer cette perte, puisque elle a implicitement décidé de poursuivre le mandat « à titre gratuit ».

« L'avocat qui décide de continuer un mandat en faisant miroiter à son client que ses honoraires seront acquittés par le biais d'un éventuel jugement prononçant une condamnation à payer une provision pour frais doit assumer la perte résultant de l'insuffisance de la provision pour acquitter ses honoraires en totalité », écrit le juge.

Me Hammerschmid n'aura donc pas un sou de plus.

Un sursis de peine pour un homicide involontaire?

YVES BOISVERT

■ Ce n'est pas tous les jours que la Couronne suggère des travaux communautaires comme peine pour un homicide involontaire.

C'est pourtant ce que M^{re} Hélène Morin, du ministère public, a recommandé au juge Claude Vaillancourt dans le cas de Raymond Guay, 32 ans, de Montréal.

Il faut dire que l'affaire n'est pas ordinaire. Raymond Guay a d'abord été accusé du meurtre non prémédité de son beau-frère, Peter Pion, 35 ans. Guay a envoyé une décharge de fusil de

calibre 12 sur Pion le 15 août 1995, au moment où Pion allait sauter sur sa soeur (la femme de Guay).

Le père de Pion, qui a vu son fils mourir sous ses yeux, s'est porté à la défense de Raymond Guay. « Il a sauvé la vie de ma fille », a dit M. Pion, dont le témoignage a permis à Guay de recouvrer sa liberté sous caution dès le début de l'affaire, l'été dernier.

C'est que Pion terrorisait sa famille depuis des années, selon son père. Quand il avait bu ou consommé de la drogue, ce qui n'était pas rare, il devenait agressif.

C'était le cas le soir du 15 août. Une

engueulade avait éclaté entre Pion et sa soeur, M^{re} Sandra Pion-Guay, à Beaconsfield. La fille de sept ans de M^{re} Pion-Guay est allée avertir son père au sous-sol que la situation tournait au vinaigre, et que Pion avait commencé à frapper sa mère. M. Guay est remonté avec son fusil de chasse. Il a sommé Pion de se calmer. Pion a pris une bouteille de bière et a couru en direction de sa soeur en criant qu'il allait la tuer. M. Guay a tiré à ce moment.

Devant cette preuve, la Couronne admettait que l'accusation de meurtre ne pouvait plus tenir. Les chances d'acquiescement de Guay étaient fortes, a reconnu hier M^{re} Morin. Une accusation d'ho-

micide involontaire convient mieux.

La société ne gagnerait rien à l'emprisonnement de Guay, a ajouté M^{re} Morin. C'est un homme sans histoire, un employé modèle qui se consacre à sa famille et qui n'a aucun antécédent judiciaire. La victime était un homme violent, et la situation se rapproche davantage de la légitime défense que du meurtre. Un rapport psychologique recommande d'ailleurs des travaux communautaires comme peine.

L'avocat Richard Pasquin, qui défend Guay, a dit qu'il y avait un risque à faire un procès, et que son client préférerait plaider coupable en sachant ce qui l'attendait. La légitime défense est affaire

d'interprétation : elle suppose l'utilisation d'une force proportionnelle à celle utilisée par l'agresseur. Comment le jury aurait-il apprécié l'affaire ? Une suggestion de 120 heures de travaux communautaires lui semble raisonnable dans les circonstances, qui sont « exceptionnelles ».

M. Guay a dit aux journalistes qu'il n'y a pas lieu de se réjouir, même s'il est content de la position du ministère public. « Mes beaux-parents ont perdu un fils, ma femme a perdu un frère, et c'est très difficile pour la famille », dit-il.

Le juge Vaillancourt rendra sa décision le 4 mars.

Une fenestration en piètre état à l'école Garneau

MARIE-CLAUDE GIRARD

■ Des fenêtres à guillotine dépourvues de corde et condamnées, des vitres déchaussées qui menacent de choir, des ouvertures de plusieurs centimètres laissant entrer le vent et la pluie... Vraiment, la fenestration de l'école primaire Garneau est en piètre état.

Pourtant, observée de la rue Papineau, l'école de brique crème et de pierre a fière allure avec ses nouvelles fenêtres vert turquoise.

L'automne dernier, la CECM a fait changer les fenêtres des trois côtés visibles de la rue Papineau. L'école Garneau, construite il y a 78 ans, était alors sur la liste des rénovations prioritaires et un montant de 150 000 \$ avait été accordé pour la réfection. Le personnel et les parents ne se sont pas inquiétés pour les 75 dernières fenêtres, convaincus que les rénovations allaient être faites sous peu.

Mais mardi matin, l'école Garneau ne figurait plus sur la liste des priorités et les commissaires ont refusé de l'y inclure à nouveau lors de la dernière réunion du Conseil, mercredi soir. Désespérés, la direction de l'école, le comité de parents et le conseil d'orientation ne comprennent pas ce qui s'est passé. D'autant plus que le mois précédent, l'école Garneau apparaissait toujours sur la liste.

« On ne voit pas pourquoi les travaux qui étaient urgents il y a deux ans ne le sont plus maintenant », déplore le directeur de l'école, Jean-Clement Girard, en faisant visiter les classes du « pôle Nord ». « On chauffe l'extérieur, dit-il. Si on garde une température acceptable de ce côté-ci, c'est inconfortable ailleurs. » Quelques fenêtres peuvent encore être ouvertes lorsqu'elles sont retenues par un bâton.

La commissaire du MEMO, Ginette Beausoleil, a défendu en vain la cause de l'école Garneau lors de la réunion du Conseil, d'autres écoles étant jugées prioritaires. M^{re} Beausoleil est convaincue qu'il y a eu des manœuvres politiques.

La responsable du service de garde de l'école, Claudine Goulet, n'a pas attendu l'avis de la CECM pour améliorer la sécurité de sa classe. Elle a fixé à quelques fenêtres des petits loquets de métal. « Il arrive que les fenêtres descendent toutes seules. J'avais peur qu'un enfant avance la tête pour voir dehors et que la fenêtre lui tombe dessus », dit-elle.

Des fonds de 849 000 \$ ont été accordés cette année pour la réfection des fenêtres de sept écoles. Il s'agit des écoles Jean-Baptiste-Meilleur, Marymount, Evangéline, Saint-Gregoire-le-Grand, Sainte-Louise-de-Marillac, St. Pius X et Saint-Etienne.

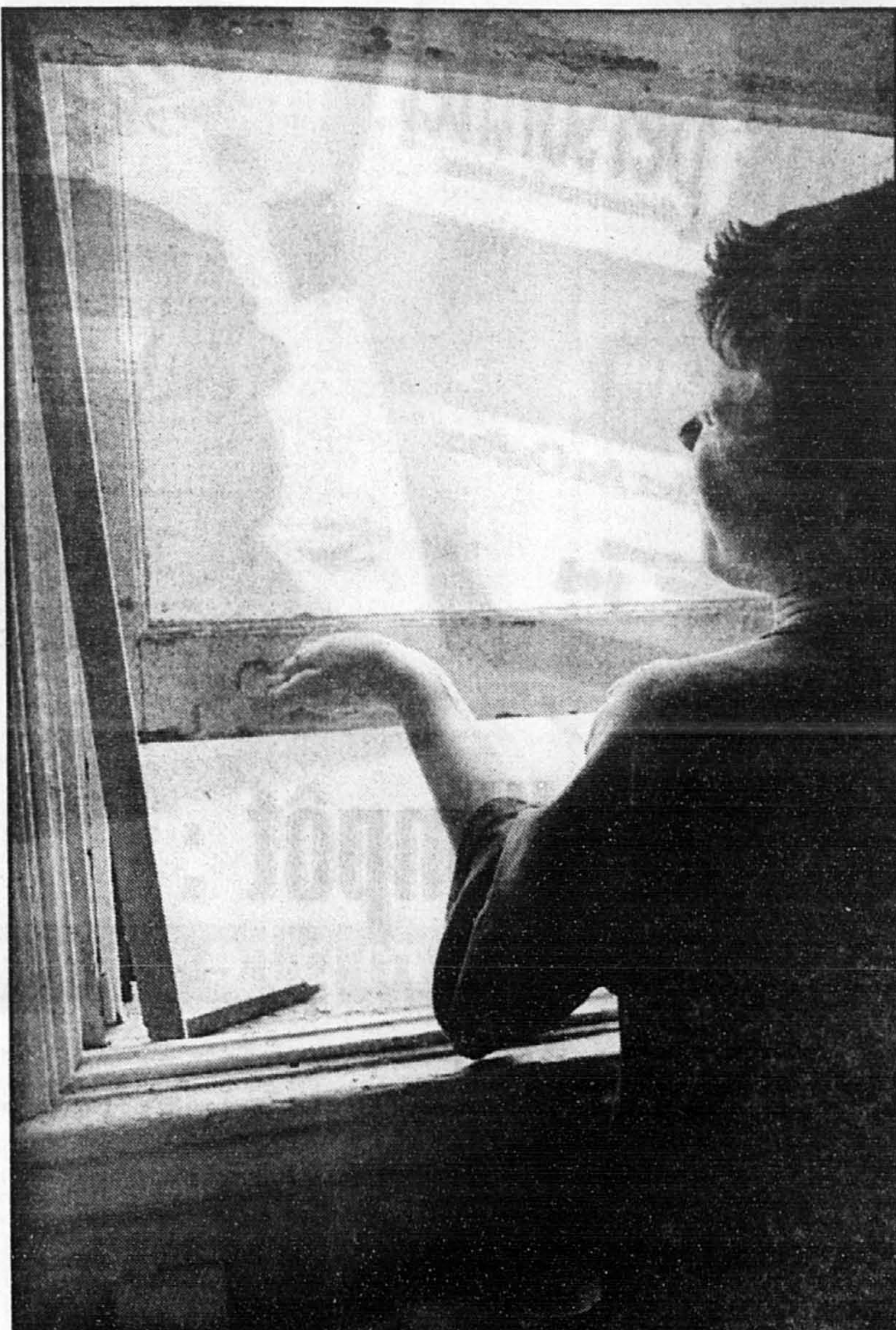


PHOTO PIERRE LALUMIÈRE, La Presse

Dépourvues de cordes et verrouillées, les fenêtres de l'école Garneau semblent dangereuses. Celles d'entre elles qui peuvent encore être ouvertes doivent être retenues par un bâton.

L'agent Goyet nie être entré arme au poing chez l'huissier Guérin

PAUL ROY

■ L'agent Eric Goyet nie que ses collègues et lui soient entrés arme au poing dans le bureau du huissier Pierre Guérin, le 4 avril 1991.

Il nie avoir dit au docteur Mi-reille Delorme, la conjointe de M. Guérin : « S'il (M. Guérin) n'est pas menotté et qu'il capote, il va falloir le tirer. »

Il nie que son collègue, l'agent Gilles Laberge, ait répondu à une mise en garde de M. Guérin par : « C'est pas grave, on a de grosses assurances payées par le peuple. »

En fait, le policier, qui témoignait hier pour une deuxième journée d'affilée devant le Comité de déontologie policière, a à peu près tout infirmé des témoignages de M. Guérin et de sa conjointe devant le même tribunal mardi.

Ainsi, M^{re} Delorme n'était pas recroquevillée de peur sur un divan lors de l'arrivée des policiers, « elle était assise normalement », selon l'agent Goyet. Quand elle lui a demandé pourquoi il passait les menottes à M. Guérin, il aurait répondu : « C'est une procédure habituelle, une question de sécurité pour vous et pour nous. »

Quant à l'agent Laberge, toujours selon son collègue Goyet, il aurait répondu aux menaces de poursuite de M. Guérin par : « La justice suivra son cours. »

Enfin, c'est par hasard que les deux policiers se sont trouvés au même lave-auto que M. Guérin un an et demi plus tard, soit le 19 novembre 1992. Et lors de cet incident, ce n'est pas l'agent Laberge qui aurait nargué M. Guérin mais le contraire.

Les membres du Comité, l'avocat Gilles Mignault et ses collègues Pierre Vézina et Léo Delisle, auront du pain sur la

planche lorsque viendra le temps de démêler tout ça. Mais on n'en est pas là puisqu'au moins deux autres témoins doivent être entendus. Deux autres jours d'audiences ont donc été prévus en avril et en mai.

En contre-interrogant le policier Goyet, hier, le procureur du Comité de déontologie, M^{re} Yves-Albert Paquette, s'est intéressé à la propriété du petit local adjacent au bureau de M. Guérin et qui faisait l'objet d'une dispute entre celui-ci et M^{re} Helen Gold, l'administratrice de l'immeuble situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges.

C'est cette dispute qui est à l'origine de toute l'affaire et les policiers Goyet et Laberge sont cités devant le Comité notamment pour « s'être immiscés dans un litige civil ».

A une question de l'avocat, le policier a répondu : « Le propriétaire légitime (du local), c'était plus M^{re} Gold (que M. Guérin), selon les faits que j'avais. »

La veille, l'agent Goyet avait déclaré que M. Guérin avait refusé toute collaboration aux policiers qui tentaient d'éclaircir la situation, alors que M^{re} Gold, elle, leur avait fourni un bail pour prouver ses avancées.

Hier, faisant référence à un article paru en novembre 90 dans la revue *La Relève*, publiée par le Service de police de la CUM (SPCUM), M^{re} Paquette s'est exclamé que les policiers cités devant le Comité de déontologie avaient fait tout de travers, en avril 1991. L'article portait sur « le rôle du policier lors d'un conflit entre un locataire et un propriétaire ».

Hier comme la veille, le policier Goyet a affirmé avoir tout tenté pour calmer M. Guérin et rapprocher les parties. Et la décision de l'arrêter n'est venue qu'après avoir consulté le contentieux du SPCUM.

Architecte condamné pour agressions sexuelles sur une fillette de 10 ans

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ L'architecte qui a conçu les plans de la nouvelle prison de Saint-Jérôme a été condamné hier à trois mois de détention, à 60 heures de travaux communautaires et à 200 \$ d'amende après avoir été reconnu coupable d'avoir demandé à une fillette de 10 ans de lui faire deux fellations, de s'être couché sur elle dans un lit et d'avoir éjaculé.

Denis Prévost, 59 ans, était accusé d'agressions sexuelles sur six fillettes et un garçon âgés de huit à 12 ans environ, mais le juge Claude Lamoureux, de la Cour du Québec, l'a déclaré coupable sur seulement trois des 23 chefs portés contre lui.

Insatisfait de la tournure des événements, le procureur de la Couronne, M^{re} Jean-Pierre Proulx, a fait savoir qu'il en appellera de la sentence du juge Lamoureux, qui est sorti de sa retraite pour venir la prononcer. M^{re} Proulx n'a pas aimé aussi le fait que le magistrat lui refuse

une requête pour l'obtention d'un rapport d'évaluation psychologique sur l'accusé. Par cette demande, le procureur voulait savoir si l'inculpé était pédophile et s'il y avait des risques de récidive.

En défense, M^{re} Paul-Réal Monette, a fait témoigner l'ex-épouse de Prévost. En contre-interrogatoire, elle a déclaré que l'une des raisons de sa rupture, il y a une dizaine d'années, était qu'elle n'avait plus de relations sexuelles. Elle a aussi mentionné que son ex-mari était attiré par les petites filles.

Ce procès a duré presque un an. Une vingtaine d'enfants, incluant les présumées victimes, ont témoigné.

Plusieurs ont souligné que Prévost les faisaient venir chez lui pour effectuer certains travaux ménagers et qu'il leur donnait 2 \$, 3 \$ et plus. Il profitait de ces visites pour se livrer à des attouchements.

Déficit de près de 20 millions à l'Université de Montréal

MARIE-CLAUDE GIRARD

■ L'Université de Montréal a accumulé un déficit de 19,9 millions qui aurait été aggravé en partie par la mesure sur l'équité salariale signée l'an dernier avec ses employés.

Dans le rapport annuel 1994-1995 publié cette semaine en 200 000 exemplaires et distribué dans *La Presse*, on découvre que la direction a dû déboursier 6,6 millions pour s'acquitter du paiement rétroactif prévu dans l'entente.

L'adjointe de la vice-rectrice aux affaires publiques, Suzanne Bisailon, soutient que cette mesure a contribué à aggraver le déficit accumulé depuis 1985 d'environ cinq millions.

Le ministère de l'Éducation avait fourni à l'U de M une subvention spéciale de plus de 4 millions pour payer une partie du paiement rétroactif mais n'avait pas voulu payer les frais récurrents. Ceux-ci apparaîtront dans le prochain rapport annuel.

L'université aurait enregistré un surplus d'environ 1,67 million si elle n'avait pas eu à tenir compte de la mesure sur l'équité salariale et du déficit accumulé depuis 1985.

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'U de M n'est pas impressionnée par la distribution du rapport annuel dans les journaux, y voyant « une tentative pour recruter de nouveaux étudiants ».

Au premier coup d'oeil, le président de la FAECUM, Nicolas Girard, note quelques omissions. « La direction s'était engagée à publier les salaires de la haute direction et ce n'est pas le cas ici. Il n'y a pas non plus de données sur le ratio enseignants-élèves. Ce serait pourtant essentiel pour juger de la qualité de l'enseignement. Je comprend qu'après le dévoilement des avantages financiers de ses cadres, l'université cherche à redorer son blason auprès de l'opinion publique », dit-il.

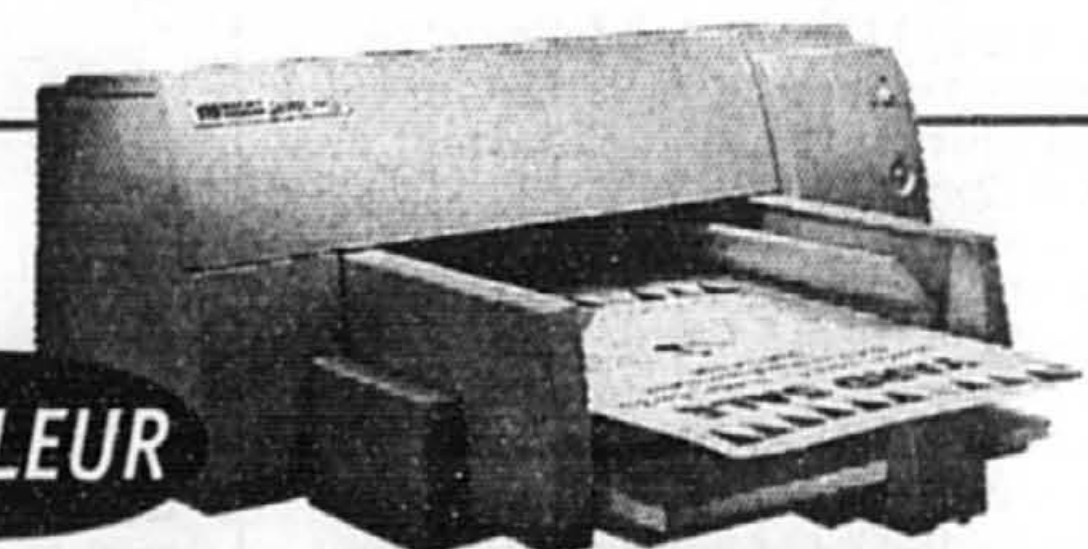
Dumoulin

branché sur l'électronique et l'informatique

Les imprimantes  HEWLETT PACKARD

Le choix des gens d'affaires

Facilité d'impression, fiabilité, vitesse, ...une impression marquante, quoi!



HP DeskJet 850C

• 6 pages/minute
• Rég.: 759\$

699\$

HP LaserJet 5P

• 6 pages/minute
• Résolution 600 ppp
• Mémoire 2 Mo
• Rég.: 1359\$

1279\$



Détaillant autorisé

EN VIGUEUR JUSQU'AU 17 MARS 1996.

Les modèles ne sont pas en montre dans toutes les succursales. Les photos peuvent différer.

MONTRÉAL		LAVAL		LONGUEUIL	
8251, rue St-Hubert 385-1777		1533, autoroute 440 ouest 688-1001		2203, chemin de Chambly 468-5651	
TROIS-RIVIÈRES OUEST		JOLIETTE		SHERBROOKE	
5115, boul. Jean XXIII 693-4755		404, rue Saint-Viateur 759-6956		1112, rue Conseil 565-3177	
				2222, rue King ouest 566-0261	

Informatique

CD-ROM DEPOT
PRODUITS MULTIMÉDIAS - SERVICES INTERNET
LE PLUS GRAND CHOIX DE CD-ROM
FRANÇAIS PC ET MACA MONTREAL
OUVERT LE DIMANCHE
PLACE VERSAILLES 7275, SHERBROOKE EST
353-1015



LES GRAMMYS SUR LE WEB

Des millions d'internautes pourront assister — en direct — le 28 février à la soirée des Grammys, la grande fête de la musique, grâce à la société Apple. Celle-ci assumera la présentation interactive et en direct par Internet de la 38^e cérémonie annuelle de remise des Grammys. Cette cérémonie, qui aura lieu sous la présidence de la National Academy of Recording Arts & Sciences, est la plus importante remise de prix musicaux au monde puisqu'elle accueille des milliers de créateurs et de spécialistes de l'industrie du disque venus du monde entier pour célébrer l'excellence dans ce domaine. Parmi les artistes en nomination, on retrouve Michael Jackson, Mariah Carey, Joan Osborne, Madonna et Bob Dylan. La cérémonie, qui peut être vue par plus d'un milliard de téléspectateurs dans plus de 170 pays, sera accessible à des millions d'autres sur le site Web QuickTime Live! (<http://grammy.apple.com>). Il est recommandé de visiter le site avant afin de se procurer les applications qui faciliteront l'utilisation du W3.

LE MAGAZINE BRANCHÉ

Depuis le week-end dernier, la société Radio-Canada offre une nouvelle série de 13 émissions de 30 minutes chacune portant sur les nouvelles technologies de l'information. Elle est enregistrée au Café électronique de Montréal et est animée par Sophie Lambert. Le nouveau magazine *Branché* s'adresse aux néophytes tout comme aux experts et offrira des reportages variés axés sur les applications concrètes de l'informatique et de la télématique. Chaque émission, diffusée à 17 h le samedi, abordera cinq sujets liés à autant de secteur d'intérêt : l'Internet, les CD-ROM, les jeux, les équipements, l'impact des nouvelles technologies de l'information sur le travail, l'économie, la famille, la société. Cette émission se veut une vitrine de ces technologies et de leurs applications. Elle portera une attention toute spéciale aux contenus francophones et aux productions canadiennes. Le magazine a aussi son site W3 où l'on peut trouver les sujets à venir et des informations sur le contenu des émissions. L'adresse est la suivante : <http://www.src-mtl.com/tv/branche/index.html>.

Lisa Binsse
lbinsse@videotron.net

NETSCAPE 2.0 EN FRANÇAIS... POUR UN TEMPS SEULEMENT

Ceux qui en ont ras le bol de surfer en anglais peuvent encore se procurer gratuitement une version bêta de Netscape 2.0 en français. Contrairement à son parrain anglais, cette version, appelée Netscape 2.0b6, est encore à l'essai et peut présenter quelques défauts. De plus, la durée de vie du logiciel est limitée, puisqu'un mécanisme interne du logiciel (appelé *time bomb*) doit le rendre inopérant après le 28 mars. La version finale du logiciel en français sera disponible très bientôt en magasin au coût d'environ 50 \$.

<http://home.fr.netscape.com/fr/>
<http://www.index.ca.ca/sit/>

COATCOOK BRANCHÉ

Alors que le Libertel de Montréal collectionne les retards, la région de Coaticook, près de Sherbrooke, vient de se doter du premier site W3 communautaire du Québec. Alimenté, organisé et pris en charge par les résidents de la région, le projet Le Pont, inspiré du pont suspendu du parc de la Gorge, offrira de la formation à Internet, du contenu et servira de point de rencontre pour la communauté. Une vingtaine de bénévoles, qui ont suivi une formation en navigation et en programmation HTML, comptent animer des formations semblables un peu partout en région. Le lancement du projet est d'ailleurs marqué par un grand marathon du Net de 24 heures, durant lequel tout le monde pourra surfer gratuitement sur l'un des 17 ordinateurs situés au Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture de Coaticook. Ce projet, financé par le Programme fédéral d'accès communautaire à Internet, présente aussi les images de la première WebCam au Québec. Une caméra vidéo braquée sur le pont suspendu diffusera en effet une image vidéo du pont qui sera mise à jour à chaque minute.

<http://www.csoaticook.qc.ca/lepont>
André Bélanger
andreb@sim.qc.ca



Les logiciels d'impôt : pas si simples que ça

MARIE-ANDRÉE AMIOT
(amiot@total.net)
collaboration spéciale

Vous vous souvenez des promesses faites par le vendeur quand vous avez pris possession de votre nouvel ordinateur ? « Vous pourrez même faire vos impôts ! » Le moment fatidique est venu et des logiciels destinés à vous simplifier la vie se pointent ici et là ne demandant qu'à être adoptés. Chacun promet qu'il suffit de rassembler les données, d'indiquer dans la case appropriée les renseignements exigés afin que le logiciel calcule paiements, transferts et remboursements. Vous n'avez qu'à signer. Ah oui ?

C'est ce que nous avons tenté de vérifier en demandant à trois personnes de nous aider à évaluer les deux logiciels les plus connus, *L'Impôt personnel* d'Informatrix 2000 et *Impôt Vizion* de Dolmen, dont les dernières versions sont maintenant disponibles.

Carolyn Trudeau, directrice générale d'une fondation, Richard Côté, CGA, et Michel Quesnel, également CGA, ont gentiment accepté de comparer les logiciels en effectuant leurs propres déclarations d'impôt.

L'installation

Première constatation : les logiciels sont offerts uniquement en format DOS (dans le cas d'Infor-

matrix 2000) et Windows. Les propriétaires de Macintosh devront vraisemblablement continuer à faire leurs déclarations d'impôt à la main. Les deux compagnies proposent une version CD-ROM, et *Impôt Vizion* a été optimisé pour Windows 95. Seconde constatation, dans tous les cas, les logiciels se sont installés en un tournemain. Les deux offrent un service à la clientèle et fournissent des formulaires à imprimer approuvés par les ministères du Revenu.

L'environnement Windows s'est avéré assez déroutant pour les adeptes de DOS comme Michel Quesnel et Carolyn Trudeau, qui ont trouvé le langage des fenêtres plutôt complexe. « Si l'on tient compte du temps passé à comprendre les directives, à se familiariser avec les options, à suivre pas à pas les conseils, c'est à se demander si tout ça en vaut la peine ! » a fait remarquer M^{me} Trudeau.

Les entrailles

Puisque le nerf de la guerre se situe dans les entrailles des logiciels, ce sont les petits détails qui ont frustré le plus nos testeurs. Car vérification faite, les deux logiciels réussissent assez bien à aider le contribuable à remplir ses formulaires d'impôt en vérifiant, validant et optimisant ses déclarations. C'est ce qui avait séduit M^{me} Trudeau, qui en était à sa première expérience avec des logiciels sur l'impôt. Mais cela n'a

pas été d'une simplicité absolue même pour les deux comptables qui en ont vu d'autres.

MM. Quesnel et Côté utilisent depuis plusieurs années des logiciels conçus pour les bureaux de comptables et ont donc acquis une certaine aisance dans le domaine. « Mais ce n'est pas évident, affirme Richard Côté, surtout dans le cas d'*Impôt Vizion*, qui semble plus complexe que le logiciel d'Informatrix 2000. » Même réaction chez Michel Quesnel, qui a trouvé *Impôt Vizion* chargé, difficile à comprendre et, malgré toute l'intelligence fiscale présente dans ce logiciel, peu convivial. Carolyn Trudeau a passé cinq heures et demie dans *Impôt Vizion* et n'a jamais pu imprimer ses documents. *L'Impôt personnel* a exigé moins de deux heures et tous les documents, aussi bien ceux de son conjoint que les siens, ont pu être imprimés.

Certaines caractéristiques ont laissé les testeurs perplexes. « Quand on fait une erreur dans *Impôt Vizion*, constate Richard Côté, on n'a pas d'autre choix que de quitter le logiciel et d'y revenir en le redémarrant. C'est frustrant et avec un 386, ça prend un temps fou. » C'est pourtant le processeur minimal que recommande le fabricant.

Carolyn Trudeau a voulu rajouter les noms de ses enfants sur la déclaration de son conjoint après avoir quitté cette application. Elle n'en a jamais été capable. Après maintes tentatives, elle a créé un nouveau feuillet tenant

compte cette fois de toute la famille. Ce n'est pas le cas de *L'Impôt personnel*, où Michel Quesnel a pu aisément revenir en arrière. Aussi, ce logiciel avise dès le début s'il y a une erreur dans le numéro d'assurance sociale du contribuable. Dans *Impôt Vizion*, l'erreur est affichée au moment où l'utilisateur demande une optimisation du dossier, après avoir rempli les dossiers.

L'oursin Berny

La fenêtre d'aide de *Impôt Vizion* où vit Berny, un petit oursin qui mène pas à pas les débutants, s'est avérée plutôt frustrante pour M^{me} Trudeau. « Les directives sont trop courtes et quand on choisit cette option, la fenêtre reste affichée tout au long des procédures. Impossible de la faire disparaître.

Les modes d'emploi sont bien faits mais celui d'*Impôt Vizion*, malgré les textes aérés et les nombreuses illustrations, contient peu d'informations.

Nos testeurs finalement ont préféré *L'Impôt personnel* en raison de menus détails qui facilitent la navigation. Mais pour ce qui est de la simplicité, on repassera. Tous ont constaté que malgré les promesses, il est nettement préférable de posséder une certaine aisance dans la fiscalité et dans l'informatique et, surtout, beaucoup, beaucoup de temps.

« Et si tout échoue, ont affirmé les deux CGA, rien ne vaut l'aide du comptable ! »

Le fisc et le matériel informatique

LISA BINSSE

Le Québec compte près de 500 000 travailleurs autonomes qui, comme tout les autres contribuables, ont un rendez-vous annuel avec le fisc. De par leur statut, cependant, ils peuvent déduire tout ce qu'ils jugent essentiel à leur travail.

Tout ce qui est relié au travail, directement ou indirectement, peut être déduit lors de la préparation des déclarations d'impôt fédérales et provinciales, explique Pierre Bertucat, éditeur du magazine *L'Autonome*, publié six fois par année.

Est-ce que ça sert à mon travail, en partie ou en totalité ? Par exemple, est-ce que l'ordinateur à la maison sert pour le travail et dans quelle proportion ? Pour un travailleur autonome, plusieurs dépenses sont admissibles, dont le matériel informatique, l'ordinateur et les logiciels. On peut déduire la totalité des frais encourus s'ils sont reliés uniquement au travail autonome.

Si un ordinateur a été acheté pour

fins de travail, il peut être amorti. Les règles sont quelque peu différentes à Ottawa et à Québec. Le gouvernement provincial permet de réclamer 100 % du coût de l'ordinateur dès la première année de l'achat. On peut aussi l'amortir sur quelques années, au choix.

Au fédéral, jusqu'au tiers du coût d'achat peut être amorti la première année, explique Michel Lanteigne, associé et fiscaliste pour la firme de comptables agréés Caron Bélanger Ernst & Young.

Ce pourcentage est soumis à la règle du demi-taux la première année. Par exemple, sur un ordinateur de 3000 \$, on peut réclamer 450 \$, c'est-à-dire le maximum ou 30 % (on peut demander moins) de 3000 \$, ou 900 \$, somme qui est ensuite divisée par deux pour respecter la règle du demi-taux. La deuxième année, on déduit 30 % de la valeur résiduelle de 2550 \$, soit 765 \$,



et ainsi de suite jusqu'à ce que le coût soit complètement amorti.

Ces règles s'appliquent aussi à la micro-entreprise. Il est primordial de conserver toutes les pièces justificatives. On n'a pas besoin d'annexer ces documents aux déclarations d'impôt mais il faut les avoir en cas de contrôle, surtout pour le travailleur qui gagne 30 000 \$ et plus et qui a un numéro de TVQ et de TPS.

En ce qui a trait aux logiciels, la règle est la même pour les deux ordres de gouvernement, un taux d'amortissement de 100 % étalé sur deux ans ou plus.

Qu'arrive-t-il si l'ordinateur est vendu avant d'être complètement amorti ? La perte ou le gain, plutôt rare pour ce type d'équipement, peuvent être déclarés. Par exemple, le même ordinateur de 3000 \$ est vendu

deux ans après l'achat pour 1200 \$. On doit donc déduire du coût d'achat l'amortissement de la première et de la deuxième année (450 \$ et 765 \$) ainsi que le prix de vente. La perte de 585 \$ est admissible.

Si le matériel informatique est loué, on peut demander 100 % des coûts de location. Ceux et celles qui ont un statut de travailleur autonome peuvent déduire les frais de bureau à domicile, en tenant compte bien sûr de sa superficie par rapport à la résidence.

Les frais d'abonnement à Internet constituent une dépense admissible en autant que la preuve peut être faite que le réseau est un outil de travail.

M. Bertucat suggère de consulter un comptable, qui est lui-même un travailleur autonome, ou un comptable qui connaît bien ce domaine particulier et peut aller chercher le maximum des dépenses admissibles. Chaque cas est particulier, dit-il. Dans le doute, c'est le gros bon sens et le comptable qui auront le dernier mot.

Le nouveau spectacle du
CIRQUE DU SOLEIL

LE VOYAGE RECOMMENCE
Départ le 23 avril
AU VIEUX PORT DE MONTRÉAL

Billets en vente maintenant
sur le réseau ADMISSION
(514) 790-1245 / 1-800-361-4595
Vente de groupes (514) 522-9272

La Presse

Discrimination à l'endroit des gays : des efforts louables des organismes publics

MARIE-CLAUDE LORTIE

Les organismes publics et parapublics québécois ont fait des efforts louables depuis deux ans pour lutter contre la discrimination à l'égard des gays et lesbiennes, estime la Commission des droits de la personne. Voici donc venu le temps d'entreprendre le système d'éducation, répliquent les homosexuels, afin que les enfants sachent, par exemple, que Michel-Ange n'était pas nécessairement hétéro...

« Depuis le rapport de la commission, en 1994, avec toutes ses recommandations sur des moyens de lutter contre la discrimination, il y a eu de bons changements. LA grande réussite, c'est nos relations avec la police et la justice », explique Michael Hendricks, coordonnateur de la table de concertation des lesbiennes et des gays du Montréal métropolitain, principal porte-parole de la communauté homosexuelle montréalaise.

« Ce qui demeure un gros zéro, ajoute-t-il, c'est l'éducation. »

Le temps est venu, croit-il, d'enseigner aux enfants que Michel-Ange, par exemple, n'était pas nécessairement hétérosexuel, ni Léonard de Vinci d'ailleurs, explique M. Hendricks.

A New York, il y a trois ans, la commission scolaire avait essayé d'aborder la question en distribuant dans les écoles des livres pour enfants destinés à montrer la réalité homosexuelle. L'un d'eux s'appelait *Heather a deux mamans* et demeure au-

jourd'hui le symbole d'une tempête politique monstre qui a fait tomber bien des têtes. Des parents outrés, considérant qu'il s'agissait de « propagande », avaient en effet mené avec succès une vaste campagne contre le livre. Le débat, qui a pris une allure nationale, s'était éteint avec le retrait total des ouvrages.

« Oui c'est un sujet épineux qui peut déclencher de gros débats politiques. Mais il faut absolument changer le curriculum scolaire pour que la société et l'histoire ne soient pas présentées uniquement comme si tout le monde était hétérosexuel », explique M. Hendricks.

Le sujet est crucial, croit-il, d'abord parce que la fin de la discrimination passe par l'éducation, mais aussi parce que selon une étude menée par le Département de la Santé des États-Unis, 40 % des suicides chez les adolescents sont causés par leurs difficultés à accepter leur orientation sexuelle. M. Hendricks est lui-même passé par là. « Il faut que tous les jeunes sachent qu'il y a une place pour eux dans la société », dit-il.

Mais hier à la conférence de presse de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, il n'a pas été question d'éducation.

La conférence avait en effet pour but de faire une évaluation des suites qui ont été données aux recommandations que la commission a faites en 1994, à l'issue d'une série d'audiences publiques sur la discrimination contre les gays et les lesbiennes.

La commission avait alors choisi de ne parler que de trois sujets : la discrimination dans la santé, les relations avec la police et la législation québécoise.

Après presque deux ans, elle observe que bon nombre d'organismes ont fait de gros efforts, comme les ministères de la Justice et de la Santé, la police de la CUM et la Ville de Montréal. La commission déplore cependant l'attitude des universités et des cégeps, qui n'ont même pas répondu aux questions de la commission quand elle a cherché à savoir ce qui se passait de leur côté, explique Fo Niemi, commissaire.

La commission dit aussi avoir pris connaissance avec grand intérêt du projet de loi 133 déposé juste avant le départ de Jacques Parizeau, qui interdirait notamment la discrimination contre les couples du même sexe dans les domaines des assurances, des rentes et des avantages sociaux.

Mais à Montréal, ce qui demeure le plus frappant, explique M. Hendricks, c'est le changement dans les relations avec la police. Les patrouilles à pied ont été augmentées dans le village gai et tout le travail auprès de la communauté a été concentré au poste 33 où les policiers ont été particulièrement sensibilisés. « Maintenant, tout le monde se parle sur une base régulière », explique Michel Sarazin, inspecteur-chef du poste 33.

Mais ce ne sont pas toutes les municipalités ni tous les corps policiers du Québec qui ont été aussi efficaces, précise la commission.

Demande d'enquête sur la mort de deux Montagnais... il y a 19 ans

FRANÇOIS BERGER

La Ligue des droits et libertés et des familles autochtones de la région de Sept-Îles ont réclamé hier l'ouverture d'une nouvelle enquête sur la mort jugée suspecte de deux jeunes Montagnais, survenue il y a près de 19 ans sur la rivière Moisie à une époque de grandes frictions entre Blancs et Indiens au sujet des droits de pêche.

La présidente de la Ligue, Mme Lucie Lemonde, a demandé au ministre québécois de la Justice, Paul Bégin, d'instituer une nouvelle enquête sur les circonstances de ce drame qui avait été qualifié de noyade accidentelle lors d'une enquête du coroner tenue en septembre 1977.

La porte-parole du ministre Bégin, Mme Jacqueline Aubé, a renvoyé hier la demande d'enquête au ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault. « Puisqu'il y a eu un rapport du coroner dans cette affaire, cela relève de la Sécurité publique », a-t-elle fait valoir.

De nouveaux faits, révélés lundi dernier dans un reportage de la télévision de Radio-Canada, ont ressuscité les doutes sur ce qui s'est réellement passé le 9 juin 1977 sur la rivière Moisie.

Dans les jours qui ont suivi le voyage de pêche d'Achille Volant et Moïse Régis, deux Montagnais de Malloténam près de Sept-Îles, on a repêché leurs corps dans la rivière Moisie. Une enquête du coroner avait conclu à la noyade, mais des témoins jamais entendus par le coroner à l'époque ont fait mention de « faits bizarres », dont la présence de sang, un élément qu'on ne retrouve habituellement pas lors

de noyades. La Ligue des droits et libertés a reçu des appels des familles des deux autochtones décédés, après le reportage de lundi, et a décidé de relancer l'affaire. La Ligue avait déjà demandé en 1978, sans succès, la tenue d'une nouvelle enquête.

Cette enquête devrait être « globale » et concerner aussi l'enquête du coroner de l'époque, a dit hier Me Alain Arsenault, un avocat agissant pour la Ligue.

Ce fait divers a également attiré l'attention du cinéaste Arthur Lamothe, qui a commencé l'été dernier le tournage d'un film de fiction dont le scénario est basé sur la mort violente des deux Montagnais, qui étaient âgés de 20 et 26 ans.

Des représentants de la Commission des droits de la personne du Québec et d'autres organismes de défense des droits assistaient hier à la conférence

de presse convoquée par la Ligue.

Selon la Ligue, il est fort possible que les deux Montagnais aient fait la rencontre d'agents de conservation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, durant leur excursion. « Ce qui s'est passé a peut-être été une tentative d'arrestation qui a mal tourné », a supposé hier l'anthropologue Rémi Savard, qui avait mené sa propre recherche sur ce drame, en 1977.

Il peut s'agir d'une « affaire Barnabé version Sept-Îles », a dit M. Savard en faisant allusion à l'arrestation par la police de la Communauté urbaine de Montréal, en 1993, de ce chauffeur de taxi resté depuis dans un état végétatif à l'hôpital.

La Ligue croit qu'il peut y avoir eu « camouflage » des événements dans l'enquête de l'époque sur la mort des Montagnais.

2 JOURS ENCAN PUBLIC

de tapis provenant du

SALON INTERNATIONAL DU TAPIS TENU À TORONTO

Le reste de tapis et carpettes provenant de certains exposants au Salon international du tapis sera liquidé aux enchères publiques peu importe leur valeur

TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

Tapis de grande valeur faits à la main en Iran, Afghanistan, Pakistan, Inde, tapis tribaux, etc. Plusieurs de très grandes dimensions, moyens et petits, en laine, persans et Tabriz, en soie, Qum, Isfahan, Hariz, Gabeh. Tapis tribaux semi-antiques et antiques, dans toutes les teintes et les dimensions. Ne ratez pas cette chance!

LIQUIDATION TOTALE

Vente pièce par pièce au plus haut enchérisseur

UNIQUEMENT POUR PAIEMENT ET ENLÈVEMENT IMMÉDIATS

SAMEDI 24 FÉVRIER 1996

DIMANCHE 25 FÉVRIER 1996

À 14 H
INSPECTION À 13 H
HÔTEL RUBY FOOS
7655, boul. Décarie
Tél.: 731-7701

À 14 H
INSPECTION À 13 H
HÔTEL Le WESTIN MONT-ROYAL
1050, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL, QUÉBEC
Tél.: 284-1110

Hâtez-vous pour profiter du meilleur choix et des meilleurs prix. Vous ne serez pas déçus. N.B.: NE RATEZ PAS CETTE OCCASION! FAITES VOTRE PROPRE PRIXI PAS DE COMMISSION D'ACHAT DE 10%.

Emmenez vos amis!

TRÈS GRAND CHOIX

PAIEMENT: COMPTANT, VISA, MASTERCARD, CHEQUE VISE, ORGANISÉ PAR MIHAN CARPETS LTD.

CD-ROM DEPOT
PRODUITS MULTIMÉDIAS - SERVICES INTERNET

LE PLUS GRAND CHOIX DE CD-ROM PC ET MAC À MONTRÉAL

PLUS DE 700 TITRES EN FRANÇAIS

DICTIONNAIRE HACHETTE MULTIMÉDIA

124⁹⁵\$ (PC OU MAC)

CASPER 64⁹⁵\$ PC ET MAC

LE PETIT FANTÔME

WING 68⁹⁵\$ PC anglais

COMMANDER IV

OUVERT LE DIMANCHE

PLACE VERSAILLES
7275, RUE SHERBROOKE EST
353-1015

INFO UNIK
2085, av. Union, Montréal
TÉL.: 843-7653

MODULUX V-100 MULTIMÉDIA

- Carte mère INTEL PENTIUM / Flash Bios
- Processeur INTEL PENTIUM 100 Mhz
- 4 Bus PCI/3ISA
- 8 Mo RAM
- Plug and Play, 256 Ko
- 4 slots ISA et 3 slots PCI
- CTRL E-IDE avec disque dur 1.2 GB
- CTRL Graphique ATI Mach64
- Lect. 3 1/2" 1.44 Mo
- 2 séries UART 16550; 1/EPP-ECP
- CDROM 6X avec CREATIVE SOUND BLASTER 16bits
- Haut-parleur amplifié
- MS souris, clavier 104 touches Win 95
- Windows 95 fr. (CDROM)

2199\$

MODULUX V-133 MULTIMÉDIA

2 350\$

2344007

Complétez avec :

- Kit CD 6X carte de son 16 bits, H.P. 249 \$
- Modem interne SUPRA EXPRESS 28.8 bps 195 \$
- Moniteur 14 po SVGA 315 \$
- Moniteur 15 po SVGA 485 \$
- Moniteur 17 po SVGA 885 \$
- HP DeskJet 600C 349 \$
- HP DeskJet 660C 549 \$

Quand je serai grand, je serai guéri.

Fondation
Charles-Bruneau
256-0404

La peur de la mort. Parlons-en! On n'en mourra pas...



JANETTE... TOUT COURT
CE SOIR 22h

L'angoisse ultime? La peur de mourir, sans contredit. Afin d'apaiser nos craintes et pour tenter d'en cerner le positif, Janette propose d'en parler. Elle reçoit donc Luce Des Aulniers, une anthropologue qui se penche sur la question depuis 20 ans, et Jean-Marc Parent, un gars obsédé par la mort bien qu'il soit le plus vivant des humoristes. Morbide comme sujet d'émission? Jamais de la vie! Ce soir, à Janette... tout court.

Radio Québec

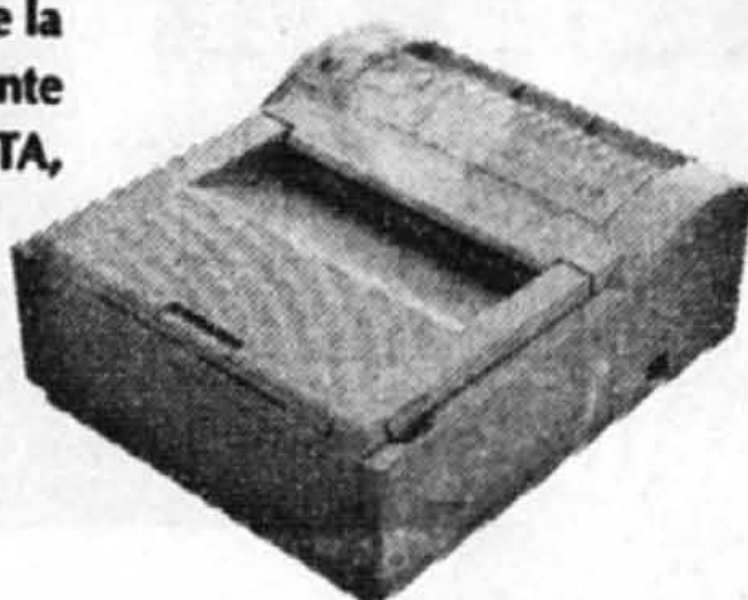
OUVREZ, VOUS VERREZ.

OKIDATA®

©1995 Okidata, Okidata Reg. T.M., M.D. OKI Electric Industry Co., Ltd. Windows T.M. Microsoft Corp.

Pour plus d'information et un détaillant près de chez vous composez le 1-800-OKITEAM poste 1000

Grâce à la technologie supérieure de la nouvelle imprimante OL600e d'OKIDATA, vous pouvez songer à autre chose que vos problèmes d'impression. La OL600e... un véritable atout pour toute petite entreprise.



699,00\$

Prix suggéré de détail du manufacturier

- 6 pages à la minute
- Résolution de 600 ppp
- Garantie limitée de 5 ans pour la tête d'impression DEL
- Compatibilité avec MS-DOS® et Windows®
- 1 Mo de RAM (standard), extensible à 18 Mo

Pharmaprix s'attaque de front à l'Ordre des pharmaciens

LAURIER CLOUTIER

La chaîne Pharmaprix s'attaque de front à l'Ordre des pharmaciens du Québec et à son règlement sur l'exercice professionnel qui édicte que le propriétaire d'une pharmacie doit être pharmacien...

Pour se défendre et avoir l'appui de ses troupes, le directeur général de l'Ordre, Alain Boisvert, convoque une assemblée extraordinaire des pharmaciens du Québec, le mercredi 28 février, dans un grand hôtel de Montréal.

On a craint depuis deux ans divers coups de bélier contre l'Ordre, dont certaines des normes font du Québec un État unique en Amérique du Nord.

On a redouté que l'américaine Wal-Mart conteste sa juridiction. Mais elle a

plutôt confié ses pharmacies, logées dans des locaux loués à l'intérieur de ses magasins, à des pharmaciens et non pas à des cracks de la vente.

Avec l'entrée en vigueur du libre-échange nord-américain, on n'a pas écarté la possibilité que le gouvernement de Washington lui-même tente de forcer la modification du code de pratique professionnelle des pharmaciens d'ici pour faciliter l'entrée de chaînes américaines. Tous les États de l'Amérique du Nord à l'exception du Québec acceptent que des gens d'affaires lancent des pharmacies, quitte à exiger dans certains cas, comme l'Ontario, que des pharmaciens siègent à leur conseil d'administration.

La pharmacie postale ontarienne Meditrust, après l'avoir fait au Nouveau-Brunswick, s'implante de son côté au

Québec, ayant réussi à passer au travers des mailles de l'Ordre avec l'aide du pharmacien Marcel Dubuc, à la tête de la compagnie associée locale.

Puis, tout à coup, la firme québécoise des 67 Pharmaprix, filiale du groupe ontarien des 660 Shoppers Drug Mart, propriété du géant Imasco-Imperial Tobacco, de Montréal — contrôlé par B.A.T. Industries, de Londres —, fonce à son tour dans la barrière réglementaire de l'Ordre.

« On attend beaucoup de monde le 28 février, lance Alain Boisvert. L'Ordre a le support de toutes les autres chaînes de pharmacies (Coutu, Essaim), sauf de Cumberland, qui n'a dit mot. »

C'est la deuxième fois que Pharmaprix tente de tasser l'Ordre. Pharmaprix fut condamnée, au pénal, après la

violation en 89 de l'article 27 de l'Ordre sur la propriété d'une pharmacie.

Le directeur Boisvert raconte que l'assaut d'aujourd'hui débute avec le pharmacien Yvan Lamontagne, qui plaide coupable devant l'Ordre pour surfacturation de plus de 500 000 \$ de médicaments à l'assurance-maladie, pour négligence dans le contrôle du travail d'un technicien et de la distribution de la métadone.

Ce médicament — qui n'est pas de la simple aspirine — est un stupéfiant, dérivé de l'héroïne, servant à la désintoxication des héroïnomanes. « C'est un narcotique aussi puissant que l'héroïne et, en outre, d'une pureté plus grande que dans la rue », pour ceux qui voudraient l'utiliser comme drogue.

Après les aveux du pharmacien Lamontagne, la Régie utilise la compensa-

tion pour récupérer 250 000 \$ jusqu'ici. Puis M. Lamontagne déclare faillite et un syndic de l'Ordre prend en main l'administration de sa pharmacie.

Mais le pot-aux-roses, c'est que M. Lamontagne plaide aussi coupable d'avoir été un prête-nom de Pharmaprix à la tête de « sa » pharmacie. L'Ordre poursuit donc Pharmaprix, le vrai propriétaire, qui se retourne et conteste l'article 27.

Si Pharmaprix gagne, dit M. Boisvert, seul M. Lamontagne écoperait. Son avocat suggère une radiation de 18 mois. Déjà en faillite, il doit toujours 250 000 \$ à la Régie.

Yvan Lamontagne avoue aujourd'hui ne pas avoir été le vrai propriétaire de « sa » Pharmaprix, ouverte le 31 mai 89, et qui vendait si facilement de la métadone. « C'est particulièrement préoccupant », conclut Alain Boisvert.

Les omnipraticiens veulent une hausse des tarifs pour les visites à domicile

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Les médecins omnipraticiens ne veulent pas avoir l'impression de financer le virage ambulatoire dans les soins de santé et c'est dans cet esprit qu'ils tentent d'amener le gouvernement à réviser à la hausse le tarif (38 \$) pour une visite à domicile.

Même s'ils viennent de signer une entente de trois ans avec le ministère de la Santé, les médecins estiment qu'il y a moyen de réévaluer les dispositions tarifaires à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire fermée de 904 millions de dollars de manière à obtenir satisfaction.

C'est ce qu'a indiqué, hier dans une rencontre de presse, le nouveau président de la Fédération des médecins omnipraticiens, le Dr Renald Dutil, qui participe avec environ 350 collègues à un congrès de formation médicale sur la gériatrie.

Les participants accordent beaucoup d'attention aux problèmes des personnes âgées qui, de l'avis du Dr Dutil, sont très inquiètes de tout le branle-bas occasionné par la réforme du régime de la santé.

Le virage ambulatoire touche particulièrement les gens du troisième âge, qui représentent une bonne partie de la clientèle visée et qui, pour les médecins, constituent 85 % des personnes visitées à domicile.

Or, le tarif de 38 \$ par visite paraît insuffisant aux médecins. « Une visite dure en moyenne une heure. Trouvez-moi un au-

tre professionnel ou un homme de métier qui ira chez vous à ce prix-là, a dit le Dr Dutil en précisant que le coût d'un acte médical en clinique varie entre 14 \$ et 50 \$, soit en moyenne 40 \$, et le médecin n'a pas à se déplacer.

Les médecins, a dit le Dr Dutil, ne sont pas pris au dépourvu par le virage ambulatoire puisqu'ils effectuent déjà environ 500 000 visites par année. Un peu moins que la moitié des 7000 omnipraticiens, soit quelque 3000, se rendent régulièrement dans des maisons pour soigner des personnes, en grande majorité des personnes âgées.

Les médecins n'auraient pas objection à intensifier les visites, selon l'évolution du virage ambulatoire, mais ils exigeraient une rémunération leur apparaissant plus adéquate.

La Fédération continue, en tout cas, de discuter de cet aspect de la réforme avec le ministre Rochon et elle espère en venir à un accord d'ici la fin de l'année en vue d'un réaménagement de l'enveloppe budgétaire.

Un des principaux problèmes soulevés pendant ces deux jours de congrès a trait à la consommation des médicaments par les personnes âgées. Le coût que ce programme occasionne au gouvernement est de l'ordre de 800 millions de dollars annuellement, ce qui paraît trop.

La Fédération sera entendue le 5 mars en commission parlementaire pour tenter de trouver une solution à ce problème de la surconsommation de médicaments.



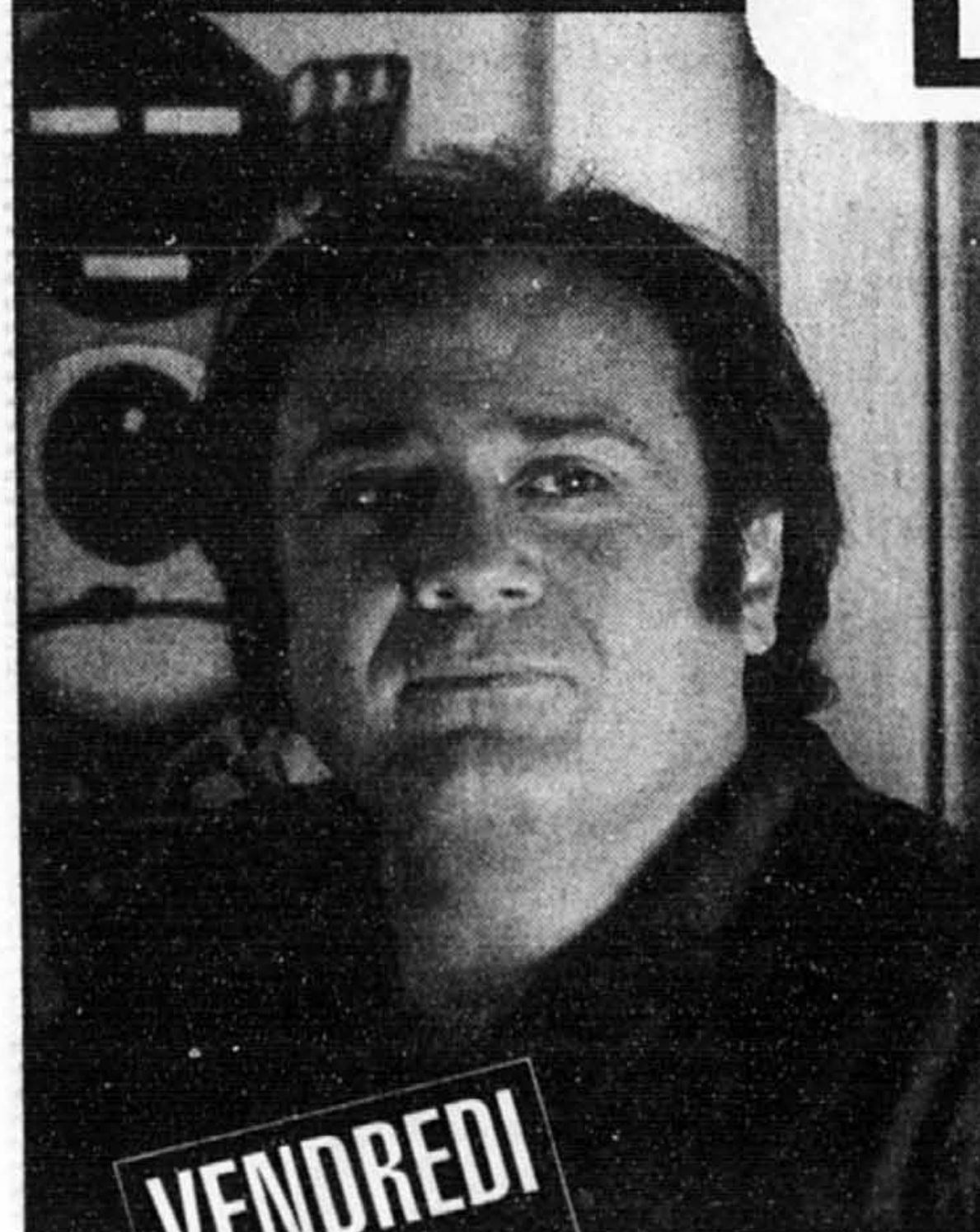
Contre la réforme de l'assurance-chômage

Des manifestants ont défilé hier matin rue Notre-Dame, devant les bureaux montréalais de la ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard. Ils protestaient contre le plan de réforme de l'assurance-chômage.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Essaie donc de me zapper

Le week-end cinéma à TQS



VENDREDI
19 h

DANNY DE VITO,
VEUF ALCOOLIQUE
SYMPATHIQUE!
JACK L'OURS



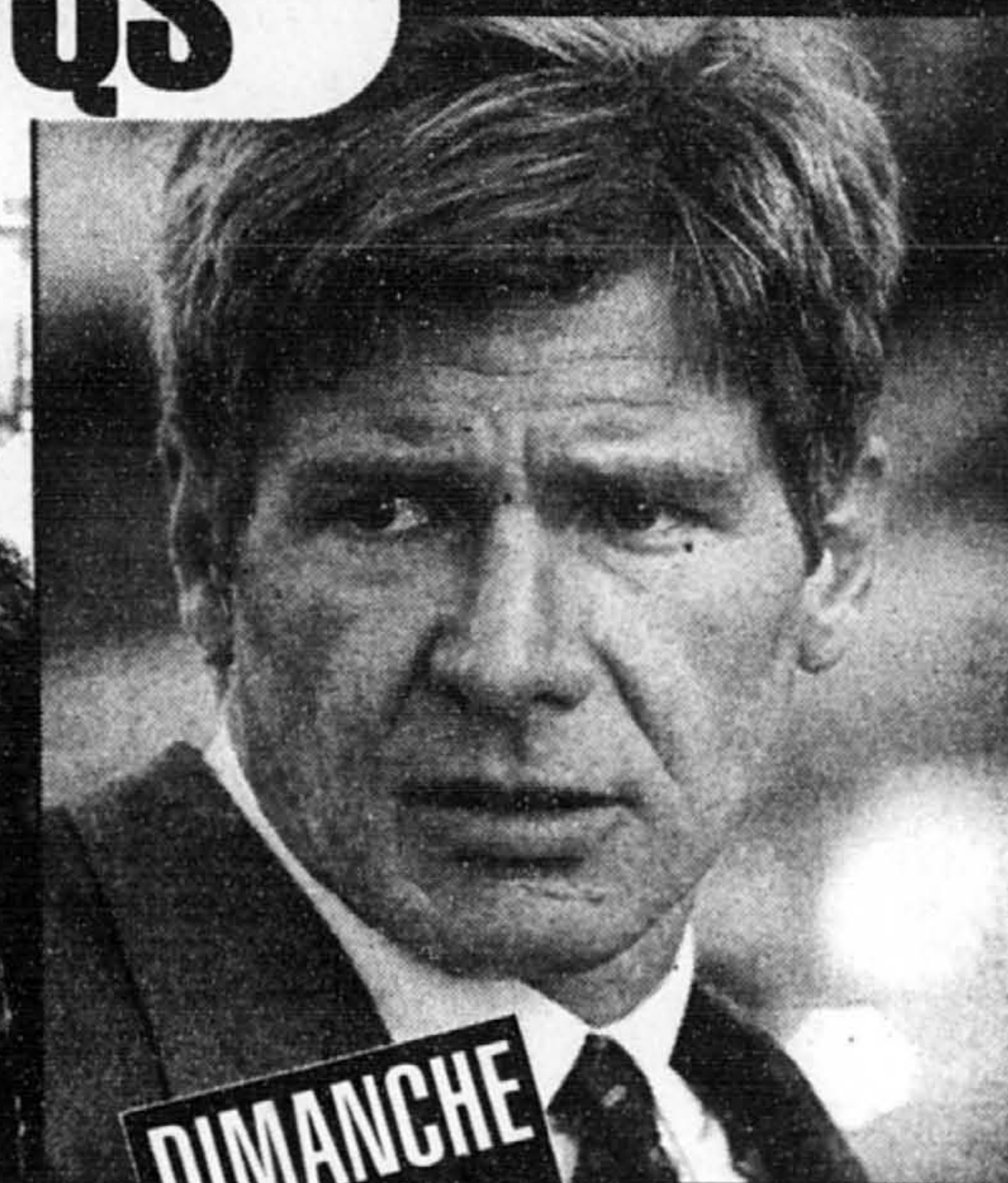
SAMEDI
18 h

DU MÊME RÉALISATEUR
QUE *GLORY*!
**EN QUÊTE
DE LIBERTÉ**



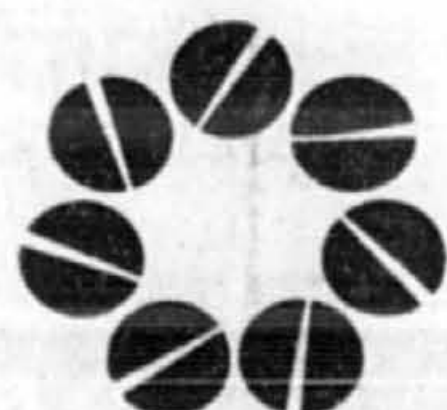
SAMEDI
21 h

EDDIE MURPHY,
COURTISAN!
**UN PRINCE
À NEW YORK**



DIMANCHE
21 h

HARRISON FORD, DANS
UNE LUTTE À FINIR
CONTRE DES TERRORISTES
**JEUX
DE GUERRE**



TQS
Allumée!

FUTURE SHOP ÉPARGNEZ JUSQU'À 20%

SUPERCENTRE DE L'ÉLECTRONIQUE

Nous avons votre musique!

sur les disques compacts présélectionnés (non disponible à Laval)

BALAYAGE D'AVANT INVENTAIRE

VENDREDI 9h-21h
SAMEDI 9h-17h
DIMANCHE 10h-17h



Distribué par Buena Vista Pictures Distribution Canada Inc. Touchstone Pictures.

COUREZ LA CHANGE DE GAGNER
un laissez-passer double pour l'avant-première du film «Up Close and Personal» V.O.A. «Intime et Personnel» V.F.

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Tel.: _____ (Bur.) _____

Venez déposer ce coupon à l'une de nos 6 succursales: ANJOU - LAVAL - M. CENTRAL - POINTE-CLAIRE - GREENFIELD PARK - LASALLE.

Tirage le 24 février 96. 15 laissez-passer doubles par magasin. V.F. le 29 FÉVRIER 1996 Cinéma Le Parisien V.O.A. le 28 FÉVRIER 1996 Cinéma Pointe-Clair.

Valeur totale des prix: 1 920 \$
Date limite: 24 février midi
Les fac-similés reproduits à la main sont acceptés. Règlements du concours disponibles en magasin.

OPTION 0% D'INTÉRÊT* PENDANT 90 JOURS SUR TOUT

*SAC. Paiements mensuels minimums requis.

OPTION 0% D'INTÉRÊT* PENDANT 18 MOIS SUR TÉLÉVISEURS PRÉSELECTIONNÉS

*SAC. Paiements mensuels minimums requis. Frais administratifs minimums payables à l'achat.

© NOS BAS PRIX DE TOUS LES JOURS

VIDÉO

TPS INCLUSE
SUR UNE VASTE SÉLECTION DE TÉLÉVISEURS À PROJECTION

JVC
26" STÉRÉO

TÉLÉCOMMANDE PLÈNE PORTÉE
• 28" écran couleur
• PRIX CHOC
• Télécommande pleine portée
• Entrée AV, sortie audio variable

01401188
A1-26725

499⁹⁹

SHARP
4 TÊTES HI-FI

MAGNÉSCOPE À CHARGEMENT CENTRAL
• Affichage de programmation
• Compteur en temps réel
• Synchronisateur 181 canaux adapté au câble

VCH-922
4280322

298⁹⁹

TOSHIBA
TÉLÉ STÉRÉO 30"

IMAGE SUR IMAGE
• Image sur image
• Lampe-écran foncée
• Mosquito perforé
• Résolution de 700 lignes
• Télécommande universelle
• Sous-titres
• Son «surround»

04701084 30250

1098⁹⁹

MAGNAVOX
TÉLÉVISEUR 35"

ÉCRAN EN VERRE FONCÉ
• Réglage du volume «Smart Sound»
• Télécommande universelle
• Entrées et sorties audio/vidéo
• Prise SVHS.

04012862 T3362

1479⁹⁹

TOSHIBA
MAGNÉSCOPE À 4 TÊTES

EFFETS DE RALENTI VARIABLES
• Télécommande universelle
• Sélectionnez votre vitesse d'enregistrement automatiquement
• Prise AV sur la façade.

04702461 M-461

278⁹⁹

RCA
CINÉ-MAISON 46"

• Stéréo
• Commande universelle
• Meuble fini bois

LIQUIDATION

46727 03801091

1 849⁹⁹

TOSHIBA
TÉLÉVISEUR STÉRÉO 48"

IMAGE SUR IMAGE
• Haut contraste avec projection par transparence
• Écran avec champ de profondeur à haut contraste.

TPS INCLUSE

04701869 48E50

2949⁹⁹

RCA
MAGNÉSCOPE À 4 TÊTES

EFFETS SPÉCIAUX
• Synchronisateur à 181 canaux
• Repérage numérique et balayage des publicités
• Programmation à l'écran et plus encore.

4 TÊTES

03802501

244⁹⁹

MITSUBISHI
ÉCRAN FONCÉ 35"

35" DE HAUTE QUALITÉ DU CHÊNE DE FILLE À PRIX SUPERBE
• Résolution 640 lignes
• 2 haut-parleurs sur la façade pour un son incroyable
• Télécommande universelle

SUPER PRIX CHOC!

35203 0280117

1798⁹⁹

RCA
TÉLÉVISEUR STÉRÉO 25"

IMAGE SUR IMAGE
• Écran foncé 25"
• Vous pouvez regarder 2 canaux en même temps
• Son stéréo
• Télécommande universelle
• Affichage des canaux.

25" IMAGE SUR IMAGE

03801673 25E73

599⁹⁹

RCA
4 TÊTES HI-FI STÉRÉO

• Télécommande multi-marques
• Fonction d'index VHS
• 4 têtes pour effets spéciaux
• Modèle à chargement central

NOTRE PRIX APRÈS LA REMISE 364⁹⁹

03802817 VR-617

178⁹⁹

TELE 13" VALEUR SUPERBE
TÉLÉVISEUR COULEUR 13" AVEC TÉLÉCOMMANDE
• Capacité 161 canaux
• Réception des canaux Minuterie
• Réglage automatique de couleur

32101428 MPV 142825

189⁹⁹

CITIZEN
TÉLÉVISEUR COULEUR 18"

• Affichage du menu
• Télécommande multi-fonctions
• Synchronisateur 161 canaux
• Fonction sous-titres

32712882 0110108

249⁹⁹

MITSUBISHI
MAGNÉSCOPE AVEC SON STÉRÉO HI-FI

• Réperage auto numérique
• Télécommande multi-marques
• Récepteur de lites auto
• Prise AV sur la façade

02802510 0-610

444⁹⁹

RCA
TÉLÉVISEUR 27" STÉRÉO

• Télécommande
• Horloge
• Minuterie 24 heures
• Sous-titres

12724047 03801240

479⁹⁹

Canon
CAMÉSCOPE 8 MM

• Viseur couleur facile d'emploi
• Zoom 12 x
• Exposition automatique programmable
• Télécommande

18803125 ES-90

878⁹⁹

RCA
CAMÉSCOPE HAUTE PERFORMANCE 8mm

• Viseur couleur
• Série HI-FI
• Double audio/vidéo
• Numérique 24X
• Télécommande multi-fonction
• Effets spéciaux numériques
• Stabilisateur d'image

ACCÈS À LA VILLE DE 999⁹⁹

01403200 GRX-200 03803884 PRO-884 HI

1199⁹⁹

RCA
CAMÉSCOPE FACILE D'USAGE

• Télécommande
• Mise au point automatique
• Zoom 6x
• Tête d'effacement latérale

01403200 GRX-200 03803884 PRO-884 HI

628⁹⁹

JVC
CAMÉSCOPE VHS-C AVEC ZOOM 12X

• Exposition programmable
• Tête pour les cassettes dans votre magnéto-scope
• Effets spéciaux
• Fonction pour le texte.

01403200 GRX-200 03803884 PRO-884 HI

779⁹⁹

RCA
CAMÉSCOPE HAUTE PERFORMANCE 8mm

• Viseur couleur
• Série HI-FI
• Double audio/vidéo
• Numérique 24X
• Télécommande multi-fonction
• Effets spéciaux numériques
• Stabilisateur d'image

ACCÈS À LA VILLE DE 999⁹⁹

01403200 GRX-200 03803884 PRO-884 HI

1199⁹⁹

AUDIO

PIONEER
DOLBY SURROUND PRO LOGIC

RÉCEPTEUR DOLBY PRO-LOGIC
• 100 watts x 2
• 60 watts x 3 en mode PRO-LOGIC
• 40 watts par canal en arrière
• Télécommande multi-chambres

PRV-5453 9002453

298⁹⁹

Clarion

RADIO D'AUTO AM/FM CD
• Puissance 20 watts par canal
• 2 convertisseurs 1-bit D/A
• Synchronisateur 8 x
• 24 stations pré-sélectionnées
• Réglages électroniques.

R08016

299⁹⁹

CARROUSEL À 5 DCs

CHANGEUR DC AVEC TÉLÉCOMMANDE
• Chargement des 5 disques à l'avant
• Télécommande à 27 touches
• Écran multi-fonctions
• Synchronisateur 8 x
• Filtre en acier et changez les en même temps
• Mémoire programmable.

01127401 JCD4011

159⁹⁹

BLAUPUNKT
RADIO D'AUTO AM/FM À DC

FAÇADE AMOVIBLE
• 20 watts par canal
• Volume électronique, réglage de la tonalité et de la balance
• Réglage du son
• Programmation de 18FM/6AM.

49731105 BPOA 8000

349⁹⁹

Technics
CHAÎNE STÉRÉO 240 WATTS

RÉCEPTEUR DOLBY PRO-LOGIC
• Circuits classe «H»
• Changeur à 5 DCs
• Télécommande
• Lecture cassettes double avec inversion automatique
• Meuble non inclus.

505-160 03369165

989⁹⁹

PIONEER

ENSEMBLE COMPLET AVEC CHANGEUR 6 DCs
• Haute puissance 4 x 35 watts
• Changeur 6 DCs
• Inversion automatique
• Sortie RCA pré-amplifiée

00031420 80031610 804-P4200/CD4-P410

699⁹⁹

Technics
CHANGEUR 5 DC

• Modèle à chargement sur la façade
• Système de rotation «Quick Disc»
• Lecture cassettes DC et lecture spirale
• DAC 1-bit
• Système numérique de pointe

SUP 087 M0327647 03375082

269⁹⁹

Clarion
SYSTÈME POUR AUTO

• AM/FM cassette
• Remplacement d'antenne
• 4 canaux
• Haut-parleurs 51/4" 60 watts.

24721110 0481102 24721190 308151

199⁹⁹

MAGNAVOX
MINI-CHAÎNE COMPLÈTE

• Changeur 3 DCs
• Écoutez les CDs et faites jouer en même temps
• Magnéto-cassette

199⁹⁹

JVC
PORTATIF À LECTEUR DC 3 PIÈCES

• Lecteur DC à chargement sur la façade
• Haut-parleurs amovibles
• Prise pour écouteurs
• Lecteur-cassette.

01403200 GRX-200 03803884 PRO-884 HI

199⁹⁹

Panasonic
MINI-CHAÎNE 3 DCs

• Jouez-en 1 et chargez-en 2
• Cassettes double à inversion auto
• Système télécommande
• Lecture cassettes et répétition
• Circuits «V-bass» pour des graves riches

SC052 03375082

389⁹⁹

SHARP
PORTATIF À LECTEUR DC AM/FM AVEC TÉLÉCOMMANDE

• Cassettes «Full Logic»
• Télécommande multi-fonctions
• Lecteur DC de haute-fidélité.

42630077 GRD 77

159⁹⁹

SHARP
MINI-CHAÎNE STÉRÉO A 5 DCs

• Puissance de 80 watts
• Changeur à 3 DCs
• Cassettes double
• Télécommande.

42630077 GRD 77

479⁹⁹

SHARP
MINI-CHAÎNE STÉRÉO A 5 DCs

• Puissance de 80 watts
• Changeur à 3 DCs
• Cassettes double
• Télécommande.

42630077 GRD 77

479⁹⁹

ÉLECTRO-MÉNAGERS

ÉPARGNEZ JUSQU'À 450\$
à l'achat de 5 morceaux d'électroménagers cette fin de semaine seulement.
*Détails en magasin.

GENERAL ELECTRIC

RÉFRIGÉRATEUR BLANC SUR BLANC
• 18.1 pi cu • 4 tablettes en verre ajustables • 3 hydrateurs transparents • Bacs ajustables dans la porte

CUISINIÈRE ÉLECTRONIQUE
• Nouveaux éléments protants, permet un nettoyage facile
• Horloge électronique avec minuterie et programmation
• Blanc sur blanc • Porte en verre, facile à nettoyer

Épargnez 230\$ PAS DE TPS

Prix 1599 \$ - 230 \$

1369⁹⁹

WHIRLPOOL
RÉFRIGÉRATEUR 22 PI. CU. CÔTE À CÔTE

AVEC DISTRIBUTEUR D'EAU ET DE GLAÇONS
• Tablettes réglables en verre
• Hydrateurs transparents
• Contre-porte à compartiments format gallet
• Blanc sur blanc

REMISE INSTANTANÉE DE 200 \$

00154333

1699⁹⁹

ENSEMBLE LAVEUSE/ SÈCHEUSE

LAVEUSE
• Grande capacité et très robuste
• 2 cycles, 2 températures de lavage et rinçage.

SÈCHEUSE
• Grande capacité et très robuste
• Filtre à charge facile à nettoyer
• Grande ouverture.

21051116 01800111

749⁹⁹

GENERAL ELECTRIC
RECEVEZ UNE REMISE JUSQU'À 80\$ À L'ACHAT D'UN ÉLECTROMÉNAGER PRÉSELECTIONNÉ
Détails en magasin

FUTURE SHOP

SUPER CENTRE DE L'ÉLECTRONIQUE

Bouchard devra oublier son discours néo-libéral

S'il veut jouir de l'appui des enseignants

PIERRE APRIL
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Si le nouveau premier ministre Lucien Bouchard souhaite jouir de l'appui du monde de l'enseignement dans la mise en place d'un nouveau pacte social au Québec, il devra oublier son discours néo-libéral et s'abstenir d'endosser toute nouvelle réduction des budgets dévolus à l'éducation.

Cette mise en garde a été faite à Québec, hier par la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec Lorraine Pagé au cours d'une rencontre de presse destinée à donner le ton au Congrès extraordinaire de la CEQ.

« Si c'est sur des bases néo-libérales, a-t-elle dit, c'est sûr qu'il n'y aura pas de pacte social. Nous, on dénonce ces tendances depuis des années. Pour qu'il y ait un pacte il faudra qu'on y retrouve les critères d'équité et de justice. Au cours de la dernière année, le gouvernement a laissé entendre qu'il voulait se démarquer par rapport à cette tendance (...) Il l'a dit, il doit maintenant le faire. »

Les rumeurs de coupes additionnelles de 400 millions \$ dans les budgets de l'Éducation ont aussi permis à Mme Pagé d'avertir sérieusement M. Bouchard que les enseignants ne se contenteront pas des seuls discours sur la place primordiale de l'Éducation dans la société québécoise. Ils s'attendent à des gestes concrets qui démontreront le sérieux de ses propos.

« Ça fait plus de 1,250 milliard \$ que l'on coupe dans le secteur de l'Éducation depuis le début des années 1980, a précisé Mme Pagé. Les besoins de la population étudiante se

sont diversifiés et accrus. On doit intégrer des élèves immigrants et en difficulté. On a un taux de décrochage trop élevé.

« Lorsqu'on dit que l'Éducation est une priorité et qu'on annonce d'autres coupes aussi importantes, a-t-elle poursuivi, on fait preuve d'inconséquence et d'irresponsabilité. »



Lorraine Pagé

Maintenant que les enseignants ont eux-mêmes proposé une opération de dégraissage de 100 millions \$ dans leurs conventions collectives, il ne faut pas que le gouvernement s'attende à ce qu'ils en rajoutent, a prévenu Mme Pagé.

« Dans nos conventions collectives, a-t-elle dit, c'est fini-là. On vient de terminer les négociations et nos conventions vont jusqu'en 1998. Nous avons décidé des sacrifices que nous sommes prêts à faire. »

De toute évidence, la présidente de la CEQ combattra toute tentative du gouvernement Bouchard de sabrer davantage les services aux élèves. Si elle constate que les coupes atteignent « l'ampleur des rumeurs qui circulent présentement, nous serons les premiers sur la ligne d'opposition et de protestation parce que cela n'a pas de sens », a-t-elle averti.

Au cours de leur Congrès extraordinaire de quatre jours, les 1000 délégués de la CEQ discuteront des grands enjeux soulevés par la tenue des états généraux sur l'éducation.

Cach-coton. L'allure décontractée à son meilleur.

Chandails d'Italie en cach-coton

Col semi-montant ou col polo
Petit à TTG • 6 couleurs

Ord. 80\$

49⁹⁹\$

A. Gold & Sons®
Depuis 1989

960, Ste-Catherine O. • Fairview Pte-Claire • Galeries d'Anjou
Le Carrefour Laval • Mail Champlain Brossard
Promenades Saint-Bruno • Centre Rockland • La Place Vertu
Entrepôt 2050-2056, rue Bleury • Place Ste-Foy, Québec
No. 11, rue York, Ottawa

BOUTIQUE DE SKI SIREN

SPÉCIALITÉ: SKI DE FOND

30 à 50% de rabais*

LIQUIDATION

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

*5 % de rabais additionnel avec ce coupon

*Offres valides jusqu'au 2 mars 96

6131, rue Sherbrooke Ouest

Tél.: 482-2734

Limite: 1 coupon par client

résultats		loto-québec		résultats	
6/49		GAGNANTS		LOTS	
Tirage du 96-02-21		6/6	4	583 802,80 \$	
		5/6+	7	100 080,40 \$	
		5/6	365	1 535,50 \$	
		4/6	15 323	70,10 \$	
		3/6	263 573	10 \$	
		Ventes totales: 16 235 894,00 \$			
		Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$			
		Prochain tirage: 96-02-24			
8 34 38 43 46 47					
Numéro complémentaire: 5					
Extra.		Banco			
Tirage du 96-02-21		Tirage du 96-02-22			
NUMÉROS	LOTS	1	2	5	7
524018	100 000 \$	20	25	27	28
24018	1 000 \$	37	43	47	52
4018	250 \$	58	61	65	69
018	50 \$				
18	10 \$				
8	2 \$				

TVA, LE RESEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUEBEC

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le Salon de la Moto de Montréal

23-24-25 février 96

Palais des Congrès de Montréal

DÉCOUVREZ LES NOUVEAUTÉS EXTRAORDINAIRES DES MANUFACTURIERS DANS LE PLUS GROS SALON MOTO AU CANADA!

B.M.W, Buell, Ducati, Harley-Davidson, Honda, Kawasaki, Suzuki, Triumph, Yamaha.

Tourisme, sport, custom, "trikes", sentier, motocross, V.T.T.

Accessoires et vêtements spécialisés

Super spectacle "Mode-Moto et Magie" CKOI-FM.

Motos antiques, modifiées et personnalisées.

Tirage d'une moto Harley-Davidson 96.

Spécialistes sur place: manufacturiers, distributeurs, concessionnaires, clubs, associations, chrome, peinture, assurance, écoles de conduite, ateliers de réparation, assistance routière...et plus!

Vendredi 23 février de 14h à 22h

Samedi 24 février de 10h à 22h

Dimanche 25 février de 10h à 17h

Maintenant, Le Service Téléphonique Par Satellite A Les Pieds Sur Terre.



Le service téléphonique par satellite Glentel est arrivé. Vous pouvez maintenant envoyer ou recevoir des appels, surveiller votre courrier électronique et transmettre des données n'importe où en Amérique du Nord.

Et grâce à notre offre spéciale de lancement, ce service révolutionnaire est désormais à votre portée.

Si vous en profitez, vous pourrez économiser des milliers de dollars.

La location du service téléphonique par satellite ne coûte que 149,95\$ par mois. En plus, vous recevrez votre branchement sur le réseau, 240 minutes en prime, sur une période de 12 mois sans aucun frais de service mensuels, une durée d'émission illimitée pendant les fins de semaine en 1996 et des appels interurbains sans frais n'importe où en Amérique du Nord*. Pour moins de 5,00\$ par jour.

Mais dépêchez-vous car cette offre spéciale est valide jusqu'au 15 mars 1996.

Pour essayer le service téléphonique par satellite Glentel, rendez visite à votre détaillant le plus prêt.

Ou bien appelez le 1-800 GLENTEL pour de plus amples renseignements.

GLENTEL
Le service de satellite mobile canadien

* Basé sur un contrat de 42 mois avec un rachat de 10,00\$, selon acceptation du crédit. Paiement initial de 495,00\$. Paiements totaux: 6792,90\$ + taxes applicables. Un bloc de 20 minutes sur un plan d'une durée de 24 mois est exigé. Durée d'émission illimitée pendant les fins de semaine à 25¢ par minute. Voyez votre détaillant pour obtenir de plus amples d'informations. Le réseau satellite MSAT est la propriété de TMI Communications.

Posisat Communication Inc. 5891 De Carignan Montréal (514) 254-4530 • Mobilcom 1450 Nobel #16 Boucherville (514) 472-6010
Mega-Sat 1565 Boul. Lemire Drummondville (819) 478-0851 • Communications Le Rocher Inc. 1173 6ième Avenue Grand-Mère (819) 538-1707 • Radiotechniques Trans. Mobile Inc. 8370 Marius Barbeau Laval (514) 665-6292 • Communications Regui Inc. 110 Boul. Industriel Repentigny (514) 581-4666 • Glenayre Communications 299 Boul. Wilfrid Laurier #19 St-Lambert (514) 466-2266 • Glenayre Communications 2136, Route 220 St. Elie-d'Orford (819) 564-1275 • Mobilcom 150 Des Jumelles St. Nicephore (819) 472-6010
Moco Canada (Division Québec) 1999 Nobel Suite 5 Ste-Julie (514) 367-1212 • Communications Le Rocher Inc. 2477 Boul. Des Recollets Trois-Rivières (819) 371-2424 • Glenayre Communications 5209, Rue St-Joseph Trois-Rivières (819) 379-8686

"Venez voir le plus important salon de l'habitation au pays."

17^e Salon national de l'habitation

Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans

La Presse

LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

DU 1^{er} AU 10 MARS 1996

AU STADE OLYMPIQUE

La Goéliche incendiée

■ Quatre ou cinq chicots calcinés qui avaient été des arbres montaient la garde sur l'amas de ruines enfumées. C'est tout ce qui restait au petit matin hier de la vieille auberge La Goéliche, qui a brûlé comme une torche dans la nuit à Sainte-Pétronille, sur l'île d'Orléans.

Un homme de 25 ans originaire de l'île, Patrick Émond, de Beauport, a perdu la vie après être monté réveiller une femme de 49 ans, de Terrebonne, seule cliente de l'auberge. Incapable de fuir par l'intérieur en raison de l'épaisse fumée, Mme Thérèse Giasson est retournée dans sa chambre et s'est jetée d'une fenêtre du troisième étage, s'infligeant des blessures légères pour lesquelles elle a été traitée à l'Hôtel-Dieu de Québec. En fin de matinée, on retrouvait le corps du jeune gardien de nuit.

Un spécialiste du laboratoire de médecine légale venu de Montréal a commencé son enquête, mais il était trop tôt encore en fin de journée pour se prononcer sur la cause de l'incendie.

Trois hôpitaux contestent leur fermeture

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Le Reine-Élizabeth, le Reddy Memorial et l'Hôpital général de Lachine ont entamé hier au palais de justice de Montréal les procédures visant l'annulation du retrait de leur permis, forçant la régie régionale de Montréal-Centre à venir défendre ses choix.

Le Reddy Memorial doit fermer en février 97 et le Reine-Élizabeth en septembre 1996. L'Hôpital général de Lachine joue pour ainsi dire « sa peau » dans les prochains jours puisque son urgence doit fermer ses portes jeudi prochain, le 29 février à minuit. La fermeture définitive est prévue pour le 31 mars. Comme le délai est très court, une injonction interlocutoire est également demandée au cas où le jugement ne serait pas rendu à cette date.

Le directeur général de cet hôpital, Roland Saint-Arnaud, est d'ailleurs venu expliquer au juge Claude Larouche, de la Cour supérieure, que si l'urgence fermait jeudi soir, l'hôpital devrait fermer à très brève échéance car « un tiers des admissions en courte durée provient de l'urgence ».

Les avocats des trois hôpitaux anglo-

phones, Mes Julius Grey et Michel Sylvestre, contestent la légalité des critères utilisés par la régie régionale pour arrêter son choix.

Selon eux, ces critères « arbitraires » et « trop rigides » vont à l'encontre de l'article 451.1 de la Loi sur la santé et les services sociaux qui donne le pouvoir au ministre de retirer un permis afin d'assurer une gestion efficace et efficiente du réseau.

M. Marcel Villeneuve, directeur général de la régie, a été obligé de défendre ses choix, indiquant que la régie ne s'était pas fondée sur des critères de qualité, ni sur les différentes méthodes de calcul de l'efficacité, pas suffisamment objectives à ses yeux. « On est revenu à des critères strictement objectifs, des données de consommation. »

Pour Julius Grey, il s'agit plutôt d'un excès de pouvoir de la part de la régie. L'avocat considère qu'elle a agi de manière « déraisonnable » et à l'encontre du principe de « justice naturelle », oubliant la qualité des services, les droits des patients, des travailleurs, des propriétaires et de la minorité anglophone, garantis par la Charte.

L'avocat de la régie, Jean-Marie Lari-

vière, a souligné pour sa part que la fermeture des hôpitaux n'est pas un simple exercice de compressions budgétaires mais qu'il découle de la nécessité de transformation du réseau de la santé. La fermeture d'hôpitaux a fait consensus, a-t-il souligné. « Ce que ces trois hôpitaux viennent dire c'est que ce n'est pas eux qu'on devrait fermer... »

Me Larivière s'est livré à un questionnement en règle, auprès des directeurs des hôpitaux, sur le nombre de lits de courte durée dans ces établissements tentant de démontrer que certaines de leurs statistiques étaient faussées dans les documents fournis à la régie.

Virage ambulatoire

Le directeur général de la régie, Marcel Villeneuve, a quant à lui expliqué au juge Larouche que le système de santé exige davantage de ressources dans les soins à domicile et la chirurgie d'un jour (virage ambulatoire) et que le rôle des hôpitaux n'était plus aussi central qu'avant.

Les procédures reprennent aujourd'hui.

Dénonciations à la SPCA

■ Le torchon continue de brûler à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA). Même si la nouvelle direction de la SPCA soutient que tout se passe très bien au sein de l'organisme, plusieurs ex-membres du conseil d'administration soutiennent le contraire.

Hier en conférence de presse, ces dissidents ont dénoncé avec véhémence les agissements, voire les « manigances », du nouveau directeur, Pierre Barnotti, en place depuis août 1994.

On lui reproche notamment son opportunisme disant qu'il s'accapare de la SPCA dans son intérêt personnel, sans se préoccuper des animaux qui représentent pourtant l'objectif premier de l'organisme sans but lucratif.

Selon l'ex-présidente de la SPCA de Montréal, Fleurette Jolicoeur, l'organisme dirigé de façon non démocratique, est en danger de sombrer.

« Il faut que les donateurs ouvrent les yeux et soient assurés que leur argent sert effectivement aux animaux », a-t-elle dit.

SEARS

Attendez-vous à plus

SAMEDI ET DIMANCHE SEULEMENT

les 24 et 25 février 1996

RABAIS

25%

TOUS LES VÊTEMENTS* ET
CHAUSSURES À PRIX COURANTS
POUR HOMMES, FEMMES
ET ENFANTS

*Sauf Le Château, Esprit, Bianca, Rena Rowan, Nygard Collections, Insignia, Levi's^{MD}, sous-vêtements Joe Boxer, Calvin Klein pour hommes. Le choix peut varier selon les magasins.

Prix en vigueur le samedi 24 février et le dimanche 25 février 1996, dans la limite des stocks disponibles

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1996, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Les anciens travailleurs du CN votent massivement en faveur des offres de GEC Alsthom

GEORGES LAMON

■ C'est par un vote massif de 94 % que les travailleurs syndiqués de GEC Alsthom ont entériné la convention collective de travail négociée par leur syndicat (TCA), et qui sera en vigueur jusqu'à l'an 2000.

Pour les 735 syndiqués qui ont voté, il s'agit d'une première convention collective de travail avec GEC Alsthom, sous l'égide de la loi québécoise.

Rappelons que les autres syndiqués, ceux qui avaient choisi de retourner au Canadien National, de prendre une retraite immédiate ou d'accepter une

prime de départ, n'avaient pas droit de vote.

Abe Rosner, chef négociateur et représentant national des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), affiliés à la FTQ, s'est dit satisfait du résultat obtenu. « Nous nous attendions à un taux d'acceptation important, a-t-il déclaré hier. »

Maintenant que les 500 candidats comptant huit années d'ancienneté ont été trouvés et que la ratification de la nouvelle convention collective est acquise, il restera à régler l'entente conclue avec le CN pour l'octroi de 100 millions de dollars de contrats en sous-traitance au cours de quatre prochaines années.

Et Abe Rosner, qui doit aller expliquer la situation et surtout convaincre les syndiqués des autres provinces, se dit confiant qu'ils accepteront. Rappelons que les TCA comptent 5500 membres au CN, dont 1600 au Québec.

La solidarité traditionnelle

« J'espère que la solidarité traditionnelle au Canadien National au pays réussira encore une fois à fonctionner, a expliqué M. Rosner. Nous n'avons pas le choix si l'on veut la survie des emplois au Québec. »

Le vote aura lieu les 29 février et 1^{er} mars.

Cinq trafiquants de haschisch sont pris la main dans le sac

MARCEL LAROCHE

■ Les trafiquants de drogue surpris en flagrant délit par les policiers de la GRC, en possession de 500 kilos de haschisch valant cinq millions sur le marché noir, auraient des ramifications avec une puissante organisation criminelle montréalaise.

C'est du moins l'hypothèse retenue par les enquêteurs de la section de la lutte anti-drogue de la GRC de Montréal qui ont appréhendé les cinq individus au moment où ils s'approprièrent à effectuer la livraison du haschisch dans la région de Montréal.

L'opération policière s'est déroulée mercredi après-midi aux abords d'un vaste entrepôt de location situé au 5500, rue Irwin, à LaSalle.

Les enquêteurs fédéraux qui exerçaient une surveillance constante dans ce secteur industriel depuis un certain temps ont

tout d'abord intercepté une fourgonnette sortant de cet immeuble commercial.

Une vérification sommaire du véhicule a vite confirmé les soupçons des policiers; les boîtes remises dans la partie cargo dissimulaient 500 kilos de haschisch fraîchement emballé.

Tous les occupants de l'entrepôt et le conducteur de la camionnette ont aussitôt été arrêtés et conduits pour interrogatoire au quartier général de la GRC, à Westmount.

Les cinq suspects, Steven Woods, 29 ans, Mark Walter, 34 ans, Camille Caucci, 38 ans, Thomas Cloutier, 34 ans, et Andrew Zelensky, sont tous domiciliés dans l'Ouest de Montréal.

Une perquisition menée dans l'entrepôt a permis aux policiers de découvrir les restes de 64 caissons en bois dans lesquels la drogue avait été dissimulée parmi des carreaux de granit. A

l'origine, chaque caisson importé, soit des Indes, soit du Pakistan, pesait 700 kilos!

Les policiers de la GRC ont également saisi dans l'entrepôt un camion loué chez Tilden, et qui a servi aux trafiquants pour effectuer le transport de la précieuse cargaison jusqu'à LaSalle. A l'abri des regards indiscrets, les trafiquants ont mis trois heures pour récupérer le haschisch dans les caissons et l'emballer dans des boîtes identifiées à des compagnies inexistantes.

Et c'est justement en quittant cet entrepôt pour aller faire la livraison de la drogue qu'ils sont tombés entre les mains des policiers fédéraux.

Les prévenus ont été inculpés de trafic et de possession dans un but de trafic, au palais de justice de Montréal. A l'exception de Mark Walter, ils ont été remis en liberté en attendant leur enquête fixée au 29 avril.

L'opposition accuse le maire Gladu de sonner le glas du chemin Chambly

MARTHA GAGNON

■ L'opposition accuse l'administration du maire Gladu de sonner le glas du chemin Chambly, une zone commerciale qui risque d'être grandement affectée par l'arrivée de concurrents de taille.

Lors de la dernière assemblée, Michel Timperio, de l'Alliance de Longueuil, a échoué dans sa tentative de retarder l'adoption du règlement de zonage pour le développement du futur centre-ville, boulevard Roland-Therrien, où deux commerces importants, Canadian Tire et IGA, doivent s'implanter prochainement.

Malgré une pétition de 500 marchands opposés à ce projet, l'administration a décidé qu'elle ne pouvait rater une telle occasion de développer un nouveau secteur commercial. Mercredi, la Ville a donc adopté le projet de règlement de zonage qui sera présenté à l'assemblée de consultation publique, le 20 mars. Par la suite, les citoyens de la zone concernée et des zones contigües qui désirent s'opposer au projet seront appelés à signer le registre, le 15 avril.

Selon le porte-parole de la Ville, Michel Saint-Laurent, il n'y a que quatre personnes dans la zone de développement concernée qui est située en plein champs. Par ailleurs, les 17 zones contigües regroupent plus de 900 citoyens. La loi exige que 12 citoyens de chaque zone contigüe remplissent un formulaire pour obtenir le droit de participer à la signature du registre. Le secteur est celui des boulevards Roland-Therrien et Curé-Poirier, ainsi que des rues King-George et Adoncour.

« L'administration ne fait rien pour conserver l'attrait commercial du chemin Chambly qui se meurt. Alors que trois centres commerciaux vivent, elle se lance dans un autre développement sans analyse et étude d'impact. La Ville a une vision basée

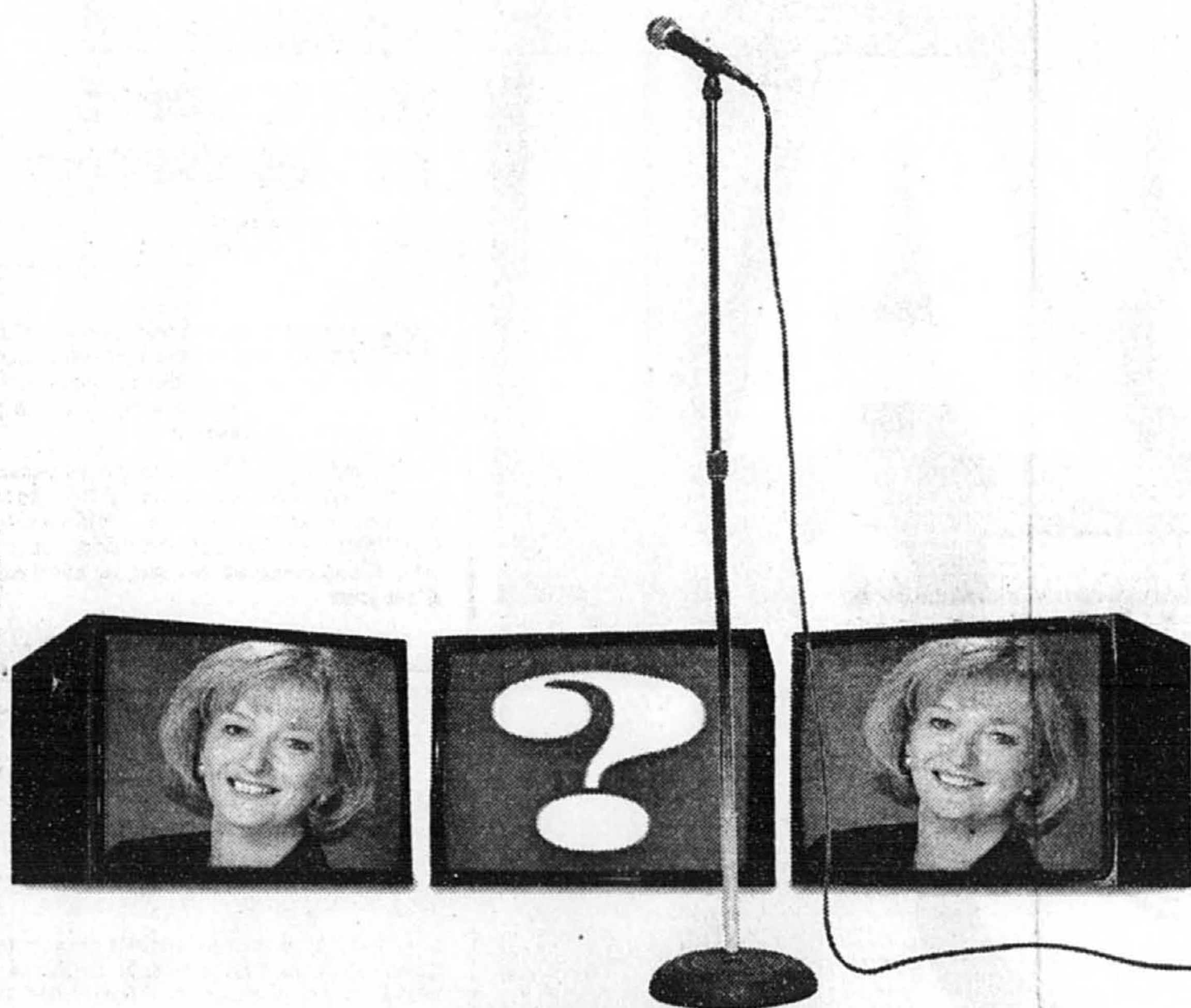
uniquement sur l'appât du gain », se plaint le porte-parole de l'opposition.

Pour sa part, le conseiller Jacques Millette, du Parti municipal, dit ne pas comprendre l'attitude de l'opposition. « Dans une situation économique difficile, M. Timperio voudrait que l'on repousse à plus tard un projet d'investissements. Comme si c'était écrit dans le ciel que le développement se réaliserait un jour. La Ville et les promoteurs n'ont pas le temps d'attendre. »

Le maire Claude Gladu se dit prêt à rencontrer les marchands du chemin Chambly pour discuter de la vocation de cette artère commerciale. Selon lui, ces derniers connaissent des difficultés depuis plusieurs années et la venue d'un Canadien Tire et d'un IGA ne changera guère la situation. « La Ville a déjà fait des efforts pour tenter de revitaliser le chemin Chambly. Mais notre rôle premier est de favoriser le développement et non de gérer chaque commerce. »

Dorval et Mirabel

Sommes-nous sur la bonne piste?



DROIT DE PAROLE
CE SOIR 20 h

Ce n'est pas d'hier que la dualité aéroportuaire de Montréal soulève bien des questions. La société Aéroports de Montréal vient de trancher. Les mesures annoncées par l'ADM favorisent-elles Montréal sur le plan économique? C'est ce que tenteront de voir Anne-Marie Dussault et ses invités ce soir à *Droit de Parole*. Le débat décolle à 20 heures.



OUVREZ, VOUS VERREZ.

Avez-vous
mangé



aujourd'hui?



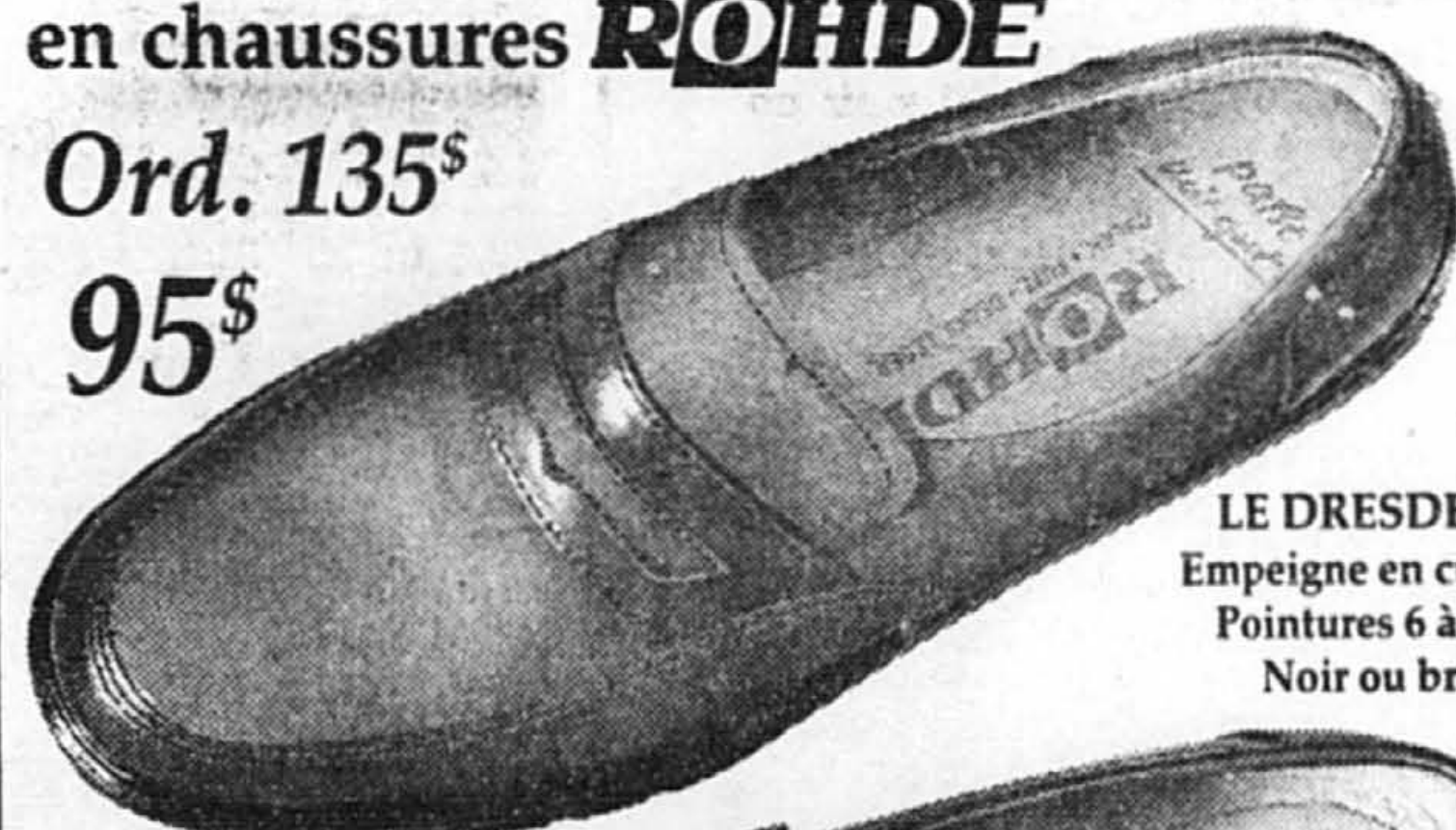
Au cœur de la solution!

Tél. : (514) 871-1551 ou 1 800 567-8563
Télé. : (514) 871-1464



Marchez en tout confort ce printemps
en chaussures **ROHDE**

Ord. 135\$
95\$



LE DRESDEN
Empeigne en cuir
Pointures 6 à 13
Noir ou brun



LE MUNICH
Empeigne en cuir
Pointures 6 à 13
Noir ou borogogne

Commandes téléphoniques SANS FRAIS 1-800-263-2050 à l'extérieur de Montréal • À Mt. 288-6677

960, Ste-Catherine O. • Fairview Pte. Claire • La Place Vertu
Galeries d'Anjou • Carrefour Laval • Centre Rockland
Promenades St-Bruno • Mail Champlain • Entrepôt 2056, Bleury
Place Ste-Foy, Québec • No. 11, rue York, Ottawa

Voici une caractéristique unique à notre
placement, la possibilité de...

Dormir sur vos deux oreilles!

Rendement 1 an
19,8%

Rendement 3 ans
10,6%

Rendement 5 ans
11,2%

Le Portefeuille diversifié de la London Life

Les taux de rendement indiqués datent du 31 janvier 1996. Les performances antérieures ne sont pas garantes des futurs rendements.

Quel placement de REER vous permet
d'équilibrer rendement et sécurité?

Le Portefeuille diversifié de la London Life.

C'est un solide performeur, soutenu par une compagnie qui comprend parfaitement que vous recherchez la sécurité immédiate, tout en voulant concrétiser l'avenir de vos rêves financiers.

Le Portefeuille diversifié est notre meilleur fonds, une composition à rendement élevé d'actions canadiennes, américaines et internationales, combinées à des fonds à intérêt fixe, le tout géré de main de maître par les gestionnaires de portefeuilles professionnels de la London Life.

Informez-vous dès aujourd'hui sur le Portefeuille diversifié de la London Life. Il peut vous fournir le rendement de placement dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs, tout en vous permettant de faire de beaux rêves en cours de route.

Contactez un représentant de la London Life aujourd'hui.



Liberté 55